

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 27 février 2017 portant création de la spécialité « Ebéniste » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance

NOR : MENE1706214A

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 337-1 à D. 337-25-1 ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2003 modifié fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative « Bois et dérivés » en date du 17 janvier 2017,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Il est créé la spécialité « Ebéniste » de certificat d'aptitude professionnelle dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées conformément aux dispositions du présent arrêté.

Art. 2. – Le référentiel des activités professionnelles et le référentiel de certification de cette spécialité de certificat d'aptitude professionnelle sont définis respectivement en annexe I a et annexe I b du présent arrêté.

Art. 3. – La préparation à cette spécialité de certificat d'aptitude professionnelle comporte une période de formation en milieu professionnel de douze semaines définie en annexe II du présent arrêté.

Art. 4. – Cette spécialité de certificat d'aptitude professionnelle est organisée en sept unités obligatoires et une unité facultative qui correspondent à des épreuves évaluées selon les modalités fixées par le règlement d'examen figurant en annexe III b du présent arrêté.

Les unités constitutives du diplôme et la définition des épreuves sont fixées respectivement en annexe III a et en annexe IV du présent arrêté.

Art. 5. – Chaque candidat précise au moment de son inscription s'il se présente à l'examen sous la forme globale ou progressive, conformément aux dispositions de l'article D. 337-10 du code de l'éducation.

Dans le cas de la forme progressive, il précise les épreuves qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit. Il précise également s'il souhaite se présenter à l'épreuve facultative.

Art. 6. – Les correspondances entre les épreuves de l'examen organisé conformément à l'arrêté du 11 juillet 2000 modifié portant création du certificat d'aptitude professionnelle « Ebéniste » et les unités de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté sont fixées en annexe V du présent arrêté.

Toute note obtenue aux épreuves de l'examen passé selon les dispositions de l'arrêté du 11 juillet 2000 précité est, à la demande du candidat, et pour sa durée de validité, reportée sur l'unité correspondante de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté.

Art. 7. – La première session de la spécialité « Ebéniste » de certificat d'aptitude professionnelle organisée conformément aux dispositions du présent arrêté aura lieu en 2019.

La dernière session du certificat d'aptitude professionnelle organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 11 juillet 2000 précité aura lieu en 2018. A l'issue de cette session, l'arrêté du 11 juillet 2000 précité est abrogé.

Art. 8. – La directrice générale de l'enseignement scolaire et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 27 février 2017.

Pour la ministre et par délégation :

*La directrice générale
de l'enseignement scolaire,*

F. ROBINE

ANNEXE

RÉFÉRENTIEL

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Ébéniste

SOMMAIRE

ANNEXE I	Référentiels du diplôme
	I-a Référentiel des activités professionnelles
	I-b Référentiel de certification
ANNEXE II	Période de formation en milieu professionnel
ANNEXE III	Modalités de certification
	III-a Unités constitutives du diplôme
	III-b Règlement d'examen
ANNEXE IV	Définition des épreuves
ANNEXE V	Tableau de correspondance entre les unités de l'ancien et du nouveau diplôme

Annexe I a

Référentiel des activités professionnelles

Certificat d'aptitudes professionnelles « Ébéniste »

1 - L'emploi et la qualification

1-1 Définition de l'emploi

Le titulaire du CAP « Ébéniste » est un professionnel qualifié des métiers d'art. Il intervient dans la fabrication de meubles meublants et meubles d'agencement dans le respect du parti architectural et décoratif du projet.

Au sein de l'entreprise, en atelier et sur site, son activité consiste à :

- **préparer** sa réalisation technique,
- **fabriquer** des mobiliers,
- **contribuer** à l'installation complète d'un ouvrage.

1-2 Classification du diplôme et niveau de qualification

Ce diplôme se situe au niveau V de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation permettant de prétendre à une qualification correspondante de la convention collective "fabrication de l'ameublement".

L'appellation la plus courante de l'emploi et du niveau de qualification est **Ébéniste**.

1-3 Perspectives d'évolution

Le titulaire CAP « Ébéniste » doit s'intégrer dans une équipe de travail et, après quelques mois passés dans l'entreprise, développer son autonomie et montrer sa capacité à fabriquer et à participer à l'installation tout ou partie d'un ouvrage en respectant les consignes données.

Il peut poursuivre des études vers un brevet des métiers d'art et d'autres diplômes de niveau IV, puis vers un diplôme de niveau III de la filière.

Après quelques années d'expérience et un complément de formation, il pourra évoluer vers la qualification de chef d'atelier.

2 - Le contexte professionnel

2-1 Secteur d'activité

Le titulaire du CAP « Ébéniste » exerce son activité dans les petites ou moyennes entreprises qui conçoivent, fabriquent et installent des ouvrages demandés par :

- des particuliers,
- des architectes et des designers,
- des collectivités territoriales et des grandes institutions,
- des entreprises des secteurs aéronautique et naval,
- des entreprises des secteurs de l'hôtellerie et des magasins de luxe,
- des enseignes de mobilier de prestige...

La demande évolue vers le meuble contemporain. Si le meuble de style ou traditionnel garde toute sa place, cette évolution implique :

- l'utilisation de nouveaux matériaux, toujours plus divers et plus nombreux,
- l'accroissement de la pluralité de matériaux dans le mobilier et l'agencement,
- la mise en œuvre de nouveaux assemblages,
- l'utilisation de nouveaux produits de finition et d'habillage.

Dans les projets d'aménagement de l'habitat privé et du monde du travail prédominent les besoins de rangement, de mobilité, d'assise... La notion de solution et d'espace à vivre et de solution de l'univers professionnel devient prépondérante et prend le pas sur celle de l'ameublement. Les concepts d'agencement, d'ergonomie, de praticité, d'économie ou d'optimisation des espaces sont développés quel que soit le lieu d'exercice. Les meubles doivent s'intégrer à ces univers et les servir.

Les produits ou objets d'ébénisterie doivent répondre aux évolutions et aux orientations ci-après :

- l'incidence de la prise en compte de l'ergonomie dans les objets, leur esthétique, leur fonctionnalité, oblige à intégrer des éléments exogènes à l'ébénisterie,
- les meubles deviennent légers, mobiles, motorisables, pour certains polyvalents ; ils intègrent des fonctions et des technologies nouvelles (informatisation, domotique),
- les meubles doivent être fabriqués à partir de matériaux répondant aux critères de développement durable et aux évolutions de mise en œuvre, qu'il s'agisse de produits, de matériaux composites ou naturels,
- le fabricant de meubles apprend à produire avec d'autres spécialistes pour intégrer toutes ces nouveautés.

2-2 Activités professionnelles et place dans l'organisation de l'entreprise

Le titulaire du CAP « Ébéniste » intervient sous la responsabilité du chef d'entreprise ou du chef d'atelier pour préparer, fabriquer et installer des ouvrages simples. Il doit être capable de réaliser tout ou partie des ouvrages en respectant des critères esthétiques et des contraintes liées aux techniques traditionnelles ou aux techniques actuelles de fabrication, de finition et d'installation.

A partir du cahier des charges, il est amené à :

- **identifier** des caractéristiques esthétiques d'un ouvrage,
- **interpréter** et **compléter** les dossiers techniques à partir de concepts et de normes,
- **réaliser** les plans de tout ou partie d'un ouvrage,
- **respecter le** planning de réalisation,
- **fabriquer** les mobiliers et les agencements fixes ou mobiles intégrant des matériaux variés et réaliser la préparation de la finition,
- **protéger** et/ou **conditionner** les réalisations et les livrer,
- **participer** à l'installation des meubles d'agencement,
- **s'intégrer** dans le travail d'équipe en collaboration avec différents intervenants.

Les tableaux suivants précisent :

- les activités et tâches du métier,
- les tableaux de détail de ces activités,
- les matériaux, produits et composants utilisés,
- les ouvrages réalisés.

LES OUVRAGES RÉALISÉS

Définition de la notion d'un ouvrage simple réalisé par le titulaire du CAP ébéniste :

Il s'agit d'un ouvrage ne faisant pas appel dans sa conception à des notions de géométrie descriptive, ni de galbe. Il peut cependant intégrer des pièces chantournées et calibrées. Il est réalisé avec des matériaux pouvant être du bois massif, des panneaux dérivés du bois ou autres matériaux associés. Il sera dépourvu de marqueterie, de sculpture et d'incrustation. Il peut être plaqué par des frisages à joints droits.

La fabrication d'un ouvrage simple mobilise des processus de fabrication courts, mettant en œuvre des assemblages et des quincailleries simples nécessitant des gabarits élémentaires pour leur application.

OUVRAGES COURANTS DE LA PROFESSION	FABRICATION				INSTALLATION
	Très Fréquente	Assez Fréquente	Peu Fréquente	Exceptionnelle	
MEUBLES MEUBLANTS					
Meubles de style patrimonial			X		
Meubles de style régional		X			
Meubles contemporains massifs		X			
Meubles contemporains plaqués	X				
Meubles marquetés traditionnels				X	
Meubles marquetés contemporains				X	
Meubles avec intégration de matériaux innovants			X		X
Meubles avec intégration de domotique			X		X
Meubles à mécanisme				X	X
AGENCEMENT DE PRESTIGE					
Meubles de style		X			
Meubles contemporains massifs, plaqués et mixtes		X			
Meubles marquetés traditionnels				X	
Meubles marquetés contemporains				X	
Meubles avec intégration de matériaux innovants		X			X
Meubles avec intégration de domotique		X			X
Meubles à mécanisme			X		X
Habillage et boiserie		X			X

LES MATÉRIAUX, PRODUITS ET COMPOSANTS UTILISÉS

Matériaux	Nature
Bois et Dérivés	Massif
	Lamellé
	Massif 3 plis
	Rétifié, densifié, stabilisé
	Contre-plaqué
	Latté
	Panneau de particules et fibres (Mdf)
	Placages tranchés, sciés et reconstitués
	Stratifiés
Matériaux et produits de fixation, d'assemblage, de mobilité.	Adhésifs et colles réversibles ou non
	Quincailleries d'assemblage et de positionnement
	Organes de mobilité, coulissage, rotation...
	Éléments de réglages et de fixation
Matériaux métalliques	Acier, inox...
	Métaux non ferreux : aluminium, bronze, cuivre...
Matériaux composites et produits de synthèse	Nid d'abeille, résine de synthèse, cristal de synthèse...
Matériaux connexes	Produits verriers
	Pierre (marbre, granit, ardoise...)
	Corne, galuchat...
	Plastiques
	Cuirs
	Textiles
Produits de préservation et de finition	Résines
	Teintes, patines,
	Produits fongicides et insecticides
	Produits de finition, laques, vernis, huiles, cires...
Équipements techniques intégrés	Éclairage
	Domotique
	Mécanismes
Accessoires décoratifs	Ornements
	Quincaillerie d'ameublement

Pour chacune des tâches, le degré d'autonomie de l'opérateur est indiqué selon trois niveaux associant son autonomie réelle de savoir-faire et sa responsabilité concernant l'exécution et le résultat attendu de la tâche.

Sous contrôle (SC)	Le titulaire du CAP « Ébéniste » exécute la tâche sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique et selon une méthode imposée. (<i>autonomie partielle</i>)
Autonomie (A)	Le titulaire du CAP « Ébéniste » maîtrise l'exécution de la tâche et peut en choisir la méthode d'exécution. (<i>autonomie totale</i>)
Responsabilité (R)	Le titulaire du CAP « Ébéniste » exerce durant la tâche la responsabilité partielle ou totale : - A : des personnels (gestion d'une petite équipe et de la sécurité), - B : des moyens (utilisation rationnelle des matériels), - C : des produits réalisés (conformité, qualité).

Fonction → Réalisation : fabrication et installation des ouvrages

Activités	A1 – Étude de l'ouvrage à réaliser
	A2 – Préparation de la fabrication
	A3 – Fabrication de l'ouvrage
	A4 – Conditionnement, livraison et installation
	A5 – Maintenance des matériels
	A6 – Communication

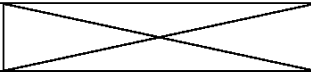
FONCTION : Réalisation				
ACTIVITÉS	TÂCHES	SC	A	R
A1 Etude de l'ouvrage à réaliser	T1 - Prendre connaissance du dossier technique, des consignes écrites et orales		X	
	T2 - Identifier et interpréter des informations esthétiques (style, époque, inspiration...)		X	
	T3 - Traduire plastiquement un élément réel ou figuré (schémas, croquis perspectifs...)		X	
	T4 - Relever des cotes sur site pour l'exécution de mobiliers	X		
	T5 - Interpréter des données techniques relatives à la fabrication et/ou à l'installation des mobiliers		X	
	T6 - Choisir des solutions techniques	X		
A2 Préparation de la fabrication	T1 - Établir les plans d'exécution et de détails de sous-ensembles du mobilier (élévations, coupes, détails...)	X		
	T2 - Rédiger les nomenclatures de sous-ensembles et de constituants des ouvrages à fabriquer	X		
	T3 - Établir les quantitatifs de tout ou partie d'un mobilier	X		
	T4 - Réaliser les tracés d'atelier (gabarit, épure, plan sur règle...)	X		
	T5 - Établir les documents de fabrication	X		

FONCTION : Réalisation (suite)				
ACTIVITÉS	TÂCHES	SC	A	R
A3 Fabrication de l'ouvrage	T1 - Préparer son poste de travail : usinage, montage, finition, contrôle		X	C
	T2 - Réaliser des gabarits, des appareillages et des montages	X		
	T3 - Optimiser et préparer les matériaux et les produits		X	
	T4 - Réaliser et usiner des profils, des liaisons et des formes		X	
	T5 - Préparer les placages		X	
	T6 - Plaquer des panneaux		X	
	T7 - Effectuer les opérations de montage		X	
	T8 - Préparer les surfaces		X	
	T9 - Poser les quincailleries et les éléments d'ornementation		X	
	T10 - Adapter, intégrer un produit semi-fini et/ou sous-traité	X		
A4 Conditionnement, livraison et installation	T1 - Conditionner, stocker les ouvrages en vue de la livraison	X		C
	T2 - Préparer son intervention sur site		X	
	T3 - Protéger l'aire d'installation et respecter l'environnement personnel du client		X	
	T4 - Participer à l'implantation	X		
	T5 - Installer les accessoires, les habillages, les miroiteries, les éléments décoratifs	X		
A5 Contrôle	T1 - Contrôler la qualité et la quantité des matériaux et des produits de son ouvrage		X	C
	T2 - Renseigner des documents de suivi		X	
	T3 - Vérifier la conformité de sa réalisation		X	
A6 Maintenance des matériels	T1 - Effectuer la maintenance de 1 ^{er} niveau des machines fixes, portatives et des outillages manuels	X		B
	T2 - Identifier et signaler un dysfonctionnement		X	
	T3 - Vérifier et maintenir en bon état son aire de travail		X	
A7 Communication	T1 - Rendre compte de son travail, des informations et des observations		X	C
	T2 - Relever ses interventions : le temps passé et les points particuliers		X	
	T3 - Communiquer avec les différents partenaires (client, fournisseur...)	X		

TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

FONCTION	RÉALISATION		
ACTIVITÉ	A1 – ÉTUDE DE L'OUVRAGE À RÉALISER		
TÂCHES			
T1 - Prendre connaissance du dossier technique, des consignes écrites et orales T2 - Identifier et interpréter des informations esthétiques (style, époque, inspiration...) T3 - Traduire plastiquement un élément réel ou figuré (schémas, croquis perspectifs...) T4 - Relever des cotes sur site pour l'exécution de mobiliers T5 - Interpréter des données techniques relatives à la fabrication et/ou à l'installation des mobiliers T6 - Choisir des solutions techniques			
CONDITIONS D'EXERCICE			
Situation de travail			
	- site de destination - bureau d'étude (étude et analyse) - atelier		
Données techniques / ressources			
	- consignes écrites et orales - traduction de la demande du client (fonction d'usage, fonction d'estime) - relevé de dimensionnement du projet à réaliser - plans d'ensemble et/ou maquette numérique - contraintes techniques, esthétiques et stylistiques, - ressources iconographiques (revues, magazines, internet...) - recommandations techniques - documents fournisseurs - environnement existant, contexte (photographies, relevés d'informations...) - planning du projet		
Ressources humaines et moyens matériels			
	- supérieur hiérarchique - équipements informatiques - logiciels DAO, CAO, bureautique - matériaux, produits et quincailleries - équipements de fabrication multi-matériaux		
Autonomie : T4, T6	Sous contrôle ☒		
Autonomie : T1, T2, T3, T5	Totale ☒		
Responsabilité sur :	A – Personnes ☐	B – Moyens ☐	C – Produit ☐

RÉSULTATS ATTENDUS	
R1 :	La prise de connaissance des documents et des consignes permet d'identifier le travail à réaliser.
R2 :	L'identification des informations esthétiques permet de déterminer et d'interpréter le style, l'époque, les sources d'inspiration du mobilier dans son contexte.
R3 :	Le rendu visuel permet de caractériser l'élément.
R4 :	Les relevés de dimensionnement sont correctement effectués et exploitables. Les vérifications permettent d'identifier précisément l'environnement du mobilier.
R5 :	Les données techniques recueillies et recensées correspondent aux besoins et sont exploitables.
R6 :	Les solutions techniques proposées respectent : - le cahier des charges, - les moyens techniques de l'entreprise.

FONCTION	RÉALISATION		
ACTIVITÉ	A2 – PRÉPARATION DE LA FABRICATION		
TÂCHES			
T1 - Établir les plans d'exécution et de détails de sous-ensembles du mobilier (élévations, coupes, détails...) T2 - Rédiger les nomenclatures de sous-ensembles et de constituants des ouvrages à fabriquer T3 - Établir les quantitatifs de tout ou partie d'un mobilier T4 - Réaliser les tracés d'atelier (gabarit, épure, plan sur règle...) T5 - Établir les documents de fabrication			
CONDITIONS D'EXERCICE			
Situation de travail			
	- bureau d'étude (étude et analyse) - atelier		
Données techniques / ressources			
	- consignes écrites et orales - matériaux, produits, quincailleries - plans d'ensemble et/ou maquette numérique - contraintes techniques, esthétiques et stylistiques - recommandations techniques - documents fournisseurs - normes - environnement existant, contexte (photographies, relevés d'information...) - planning de la réalisation (fabrication, installation) - temps de fabrication		
Ressources humaines et moyens matériels			
	- supérieur hiérarchique - équipements informatiques - logiciels DAO, CAO, bureautique - parc machines, outillages et équipements - moyens de manutention et de protection collective		
Autonomie : T1, T2, T3, T4, T5		Sous contrôle ☒	
Responsabilité sur :	A – Personnes ☐	B – Moyens ☐	C – Produit ☐

RÉSULTATS ATTENDUS	
R1 :	Les plans d'exécution et de détails de l'ouvrage permettent de définir chaque élément : nature des matériaux, dimensions, usinages, composants ou accessoires à intégrer, articulations, assemblages et montage.
R2 :	Les différents constituants de l'ouvrage sont identifiés et listés de manière exhaustive sous forme de nomenclatures triées par types, références, dimensions, matières...
R3 :	Les quantitatifs de l'ouvrage, de produits finis et semi-finis sont réalisés exhaustivement et regroupés par familles de pièces, de matériaux...
R4 :	Les tracés d'atelier correspondent aux données techniques et permettent la réalisation des éléments de l'ouvrage.
R5 :	Les documents établis sont exploitables. Ils respectent les règles de fabrication, d'installation et de sécurité.

FONCTION	RÉALISATION		
ACTIVITÉ	A3 – FABRICATION DE L'OUVRAGE		
TÂCHES			
T1 - Préparer son poste de travail : usinage, montage, finition, contrôle T2 - Réaliser des gabarits, des appareillages et des montages T3 - Optimiser et préparer les matériaux et les produits T4 - Réaliser et usiner des profils, des liaisons et des formes T5 - Préparer les placages T6 - Plaquer des panneaux T7 - Effectuer les opérations de montage T8 - Préparer les surfaces T9 - Poser les quincailleries et les éléments d'ornementation T10 - Adapter, intégrer un produit semi-fini et/ou sous-traité			
CONDITIONS D'EXERCICE			
Situation de travail			
	- atelier		
Données techniques / ressources			
	- consignes écrites et orales - contraintes techniques, esthétiques et stylistiques - matériaux, produits - quincailleries, composants... - dossier de fabrication : plans de définition, feuille de débit, processus de fabrication - épure, gabarit - documents fournisseurs - planning de fabrication - temps de fabrication - Fiches de Données de Sécurité (FDS) des produits utilisés. - Instructions Permanentes de Sécurité (IPS)		
Ressources humaines et moyens matériels			
	- supérieur hiérarchique - parc machines, outillages et équipements - dispositifs de protection collective (Pièces en mouvement, bruit, poussières) - Équipements de Protection Individuelle.		
Autonomie : T2, T10		Sous contrôle ☒	
Autonomie : T1, T3, T4, T5, T6, T7, T8, T9		Totale ☒	
Responsabilité sur :	A – Personnes ☐	B – Moyens ☐	C – Produit ☒

RÉSULTATS ATTENDUS	
R1 :	Le poste, les outillages, les matières d'œuvre et les produits sont installés de façon rationnelle et ergonomique. Les réglages des machines sont conformes aux données du plan. Les opérations peuvent être mises en œuvre en toute sécurité.
R2 :	Les gabarits, les appareillages et les montages permettent d'obtenir des éléments et des sous-ensembles qui sont conformes aux plans.
R3 :	L'utilisation des matériaux est optimisée (choix et harmonisation des matériaux, perte minimisée)
R4 :	Le produit usiné, sur des machines conventionnelles ou à positionnement numérique, ou réalisé manuellement, est conforme aux données du plan. Les consignes de sécurité sont respectées.
R5 :	La préparation des placages respecte la définition des choix esthétiques (frisages à joints droits).
R6 :	Les éléments plaqués obtenus sont conformes aux critères exigés (état de surface, joints, chants...)
R7 :	La chronologie des opérations de montage est respectée. La géométrie de l'ouvrage est conforme aux plans.
R8 :	L'état de surface est conforme et prêt à recevoir le produit à appliquer.
R9 :	Les ouvrages sont équipés des organes de quincaillerie et des éléments d'ornementation selon les exigences des fiches techniques et des plans de référence. Le bon fonctionnement des parties mobiles est assuré.
R10 :	Les produits semi-finis et/ou sous traités sont adaptés et intégrés conformément aux fiches techniques et aux plans de référence.

FONCTION	RÉALISATION		
ACTIVITÉ	A4 – CONDITIONNEMENT, LIVRAISON ET INSTALLATION		
TÂCHES			
T1 - Conditionner, stocker les ouvrages en vue de la livraison T2 - Préparer son intervention sur site T3 - Protéger l'aire d'installation et respecter l'environnement personnel du client T4 - Participer à l'implantation T5 - Installer les mobiliers, les accessoires, les habillages, les miroiteries, les éléments décoratifs			
CONDITIONS D'EXERCICE			
Situation de travail			
	- entreprise - sur site (client)		
Données techniques / ressources			
	- consignes écrites et orales - contraintes techniques, esthétiques et stylistiques - ouvrages, matériaux, produits - quincailleries, composants... - dossier d'installation : consignes de montage, plan d'implantation, documents fournisseurs		
Ressources humaines et moyens matériels			
	- supérieur hiérarchique - outillages et équipements spécifiques - moyens de protection collective et individuelle.		
Autonomie : T1, T4, T5		Sous contrôle ☒	
Autonomie : T2, T3		Totale ☒	
Responsabilité sur :	A – Personnes ☐	B – Moyens ☐	C – Produit ☒
RÉSULTATS ATTENDUS			
R1 : L'emballage, le conditionnement des ouvrages respectent les consignes. Les règles de Prévention des Risques liées à l'Activité Physique (PRAP) sont respectées.			
R2 : Les équipements et les matériels nécessaires sont identifiés et rassemblés. La chronologie des opérations de montage et d'installation est cohérente.			
R3 : L'environnement immédiat de la zone d'intervention est correctement protégé des nuisances dues aux travaux.			
R4 : Les consignes sont respectées. L'implantation est conforme aux prescriptions techniques et esthétiques.			
R5 : Les consignes de mise en œuvre sont respectées. Les mobiliers, les accessoires, les habillages, les miroiteries, les éléments décoratifs sont correctement placés et fixés.			

FONCTION	RÉALISATION		
ACTIVITÉ	A5 – CONTRÔLE		
TÂCHES			
T1 - Contrôler la qualité et la quantité des matériaux et des produits de son ouvrage T2 - Renseigner des documents de suivi T3 - Vérifier la conformité de sa réalisation			
CONDITIONS D'EXERCICE			
Situation de travail			
	- atelier - sur site (client)		
Données techniques / ressources			
	- plans de l'ouvrage - nomenclature - fiches techniques - fiche d'autocontrôle, fiche suiveuse - fiche de relevés de temps - fiche d'activités journalières - planning de fabrication		
Moyens humains et matériels			
	- moyens de mesure et de contrôle		
Autonomie : T1, T2, T3		Totale ☒	
Responsabilité sur :	A – Personnes ☐	B – Moyens ☐	C – Produit ☒
RÉSULTATS ATTENDUS			
R1 : Le produit correspond aux prescriptions attendues. Le contrôle est exhaustif et permet de déceler d'éventuels défauts.			
R2 : Les documents sont renseignés dans leur totalité. Les informations consignées sont claires et exploitables.			
R3 : La vérification du produit prend en compte les délais, les aspects dimensionnels et fonctionnels ainsi que les critères de la qualité.			

FONCTION	RÉALISATION		
ACTIVITÉ	A6 – MAINTENANCE DES MATÉRIELS		
TÂCHES			
T1 - Effectuer la maintenance de 1 ^{er} niveau des machines fixes, portatives et des outillages manuels T2 - Identifier et signaler un dysfonctionnement T3 - Vérifier et maintenir en bon état son aire de travail			
CONDITIONS D'EXERCICE			
Situation de travail			
	- atelier - sur site (client)		
Données techniques / ressources			
	- instructions permanentes de sécurité, consignes de maintenance - documentations techniques des matériels - fiches d'interventions préventive et curative		
Moyens humains et matériels			
	- moyens de maintenance, de contrôle, de vérification - moyens d'affûtage des outils manuels - outillages de rechange, plaquettes jetables, lames réversibles... - consommables, lubrifiants - moyens de stockage et de rangement - moyens de manutention - moyens d'aspiration - moyens de collecte, de tri et de stockage des déchets - protections individuelles adaptées		
Autonomie : T1		Sous contrôle ☒	
Autonomie : T2, T3		Totale ☒	
Responsabilité sur :	A – Personnes ☐	B – Moyens ☒	C – Produit ☐
RÉSULTATS ATTENDUS			
R1 : Les actions de maintenance sont correctement effectuées et consignées.			
R2 : Le dysfonctionnement est correctement identifié et signalé.			
R3 : L'ergonomie et le maintien en état de son poste de travail sont assurés.			

FONCTION	RÉALISATION		
ACTIVITÉ	A7 – COMMUNICATION		
TÂCHES			
T1 - Rendre compte de son travail, des informations et des observations T2 - Relever ses interventions : le temps passé et les points particuliers T3 - Communiquer avec les différents partenaires (client, fournisseur...)			
CONDITIONS D'EXERCICE			
Situation de travail			
	- atelier et sur site (client) : livraison, accueil fournisseur, client..., échanges quotidiens avec les équipes d'atelier, échanges avec différents interlocuteurs...		
Données techniques / ressources			
	- tout ou partie du dossier technique du projet - consignes orales et écrites - fiche de relevés de temps - fiche d'activités journalières		
Moyens humains et matériels			
	- moyens de communication : écrit (courrier papier, courriel), iconographique (photos...), oral (téléphone)		
Autonomie : T3		Sous contrôle ☒	
Autonomie : T1, T2		Totale ☒	
Responsabilité sur :		A – Personnes ☐ B – Moyens ☐ C – Produit ☒	
RÉSULTATS ATTENDUS			
R1 : Le compte rendu est clair, concis et exploitable.			
R2 : Les informations recueillies (temps, points particuliers, etc.) sont pertinentes et fiables.			
R3 : Les informations et les observations sont fiables et sont transmises à temps aux personnes concernées. La participation est constructive. Elle contribue à la bonne image de l'entreprise et de la profession.			

Annexe I b**Référentiel de certification*****Certificat d'aptitudes professionnelles « Ébéniste »*****PRÉSENTATION DES CAPACITÉS GÉNÉRALES ET DES COMPÉTENCES**

CAPACITÉS	COMPÉTENCES
S'INFORMER	C1 1 - Identifier, classer et hiérarchiser les informations esthétiques et stylistiques 2 - Identifier, classer et interpréter les informations techniques 3 - Identifier des données d'un cahier des charges 4 - Identifier les caractéristiques esthétiques, stylistiques et contextuelles d'un mobilier ou d'un agencement 5 - Identifier des contraintes esthétiques 6 - Identifier les contraintes techniques
PRÉPARER	C2 1 - Traduire graphiquement des intentions esthétiques 2 - Proposer et justifier les solutions techniques et esthétiques de réalisation 3 - Traduire graphiquement des solutions fonctionnelles et techniques 4 - Établir les quantitatifs de matériaux, d'éléments d'ornementation, de quincaillerie 5 - Établir des documents de fabrication
FABRIQUER, INSTALLER	C3 1 - Organiser et mettre en sécurité son poste de travail 2 - Exécuter les tracés et les épures d'un ouvrage 3 - Préparer les matériaux, les éléments d'ornementation, la quincaillerie 4 - Installer et régler les outillages 5 - Effectuer les opérations manuelles et d'usinage sur machines conventionnelles ou à positionnement numérique 6 - Réaliser les opérations de plaquage 7 - Conduire les opérations de montage et de finition 8 - Conditionner et installer les ouvrages
MAINTENIR EN ÉTAT	C4 1 - Effectuer des opérations d'entretien courant
COMMUNIQUER	C5 1 - Communiquer avec les différents partenaires

CAPACITÉ 1 : S'INFORMER

C1.1		Identifier, classer et hiérarchiser les informations esthétiques et stylistiques	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C1.1.1	Identifier et classer les différents documents en réponse à une demande	Environnement culturel et artistique du projet.	Le classement des documents permet de mener à bien le sujet à traiter.
C1.1.2	Rechercher les informations nécessaires pour répondre à une demande	Données du cahier des charges et/ou choix du client (esthétiques, fonctionnels, ergonomiques...).	Les informations recueillies sont en adéquation avec la demande.
C1.1.3	Hiérarchiser les informations en fonction de critères définis : - périodes, styles, tendances... - typologies, - matériaux...	Base de données ressource : - sites professionnels, catalogues, revues... - fiches techniques de matériaux, produits, matériels et quincailleries, - échantillons et prototypes,	Les informations sont classées en fonction des caractéristiques et des contraintes de la demande.
C1.1.4	Constituer un corpus de références classées suivant : - une chronologie, - des thématiques ou problématiques	- corpus de références personnel ou de l'entreprise (textuelles, visuelles, informatiques...).	La documentation est classée selon les critères choisis et mise à jour régulièrement.
Savoirs technologiques associés : S2, S3			

C1.2		Identifier, classer et interpréter les informations techniques	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C1.2.1	Identifier et classer les différents documents en réponse à une demande	Ressources techniques : - sites professionnels, catalogues, revues... - fiches techniques de matériaux, produits, matériels et quincailleries, - échantillons et prototypes, - normes, avis techniques et labels. Bases de données techniques de l'entreprise.	Le classement des documents permet de mener à bien le sujet à traiter.
C1.2.2	Rechercher les informations nécessaires pour répondre à une demande		Les informations recueillies sont en adéquation avec la demande.
C1.2.3	Interpréter des informations : - normes, - techniques, - esthétiques, - coût (notion)...		Le décodage des informations permet leur exploitation pour effectuer le travail demandé.
C1.2.4	Constituer une documentation technique : - classement catégoriel ou fonctionnel, - hiérarchie des données techniques		La documentation est classée selon les critères choisis et mise à jour régulièrement.
Savoirs technologiques associés : S2.3, S3, S4, S5, S6, S7.1, S8.5			

C1.3		Identifier des données d'un cahier des charges	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C1.3.1	Interpréter les données du cahier des charges	Environnement culturel et artistique du projet.	L'interprétation des données est pertinente.
C1.3.2	Identifier les différentes fonctions de l'ouvrage : - fonction d'usage, - fonction technique, - fonction d'estime	Données du cahier des charges et/ou choix du client (esthétiques, fonctionnels, ergonomiques...). Évolution des tendances sociologiques, culturelles et techniques (produits, matériaux, usages...)	Les fonctions sont répertoriées de manière exhaustive.
C1.3.3	Identifier les contraintes : - techniques, - fonctionnelles, - formelles et esthétiques	Base de données ressource : - sites professionnels, catalogues, revues... - fiches techniques de matériaux, produits, matériels et quincailleries, - échantillons et prototypes,	Les contraintes sont répertoriées de manière exhaustive.
C1.3.4	Proposer une adaptation en réponse à une demande	- corpus de références personnel ou de l'entreprise (textuelles, visuelles, informatiques...), Normes	La proposition d'adaptation est pertinente.
Savoirs technologiques associés : S2, S3			

C1.4		Identifier les caractéristiques esthétiques, stylistiques et contextuelles d'un mobilier ou d'un agencement	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C1.4.1	Interpréter des données écrites et figurées.	Informations orales.	La compréhension des données est pertinente.
C1.4.2	Identifier un style ou une tendance et les caractéristiques esthétiques, stylistiques d'un mobilier	Corpus de documents écrits et figurés relatifs au domaine du mobilier, aux arts appliqués, à la création artistique ou proposant des informations d'ordre esthétique et/ou stylistique : - croquis, dessins, - perspectives, - plans (vues, coupes...), - photographies, - vidéos, - modélisation 2D ou 3D, - maquettes,	Les caractéristiques esthétiques ou stylistiques sont correctement appréhendées.
C1.4.3	Situer un mobilier, un ameublement dans son environnement artistique, culturel et social		Les comparaisons et les classements répondent aux critères choisis.
C1.4.4	Comparer et classer des mobiliers, des ameublements au regard de leurs caractéristiques, esthétiques, stylistiques, fonctionnelles		
C1.4.5	Établir des constats à partir d'informations et de relevés		Le relevé des constats est exact.
C1.4.6	Relever des informations et des constats d'ordre esthétique, stylistique ou contextuel sous forme de : - textes, - croquis perspectifs, - schémas, - photographies, - vidéos, - maquettes de principes	Visites in situ. Bases documentaires (centre de documentation, catalogues, Internet...) Bases de données de l'entreprise. Musées, galeries, salles des ventes... Outils traditionnels ou numériques permettant une prise de notes, un relevé, ou la réalisation d'une maquette de principes.	Les informations observées et relevées sont suffisantes en qualité et en quantité. Elles sont traduites avec exactitude. Les codes et les techniques de représentation sont maîtrisés. Les moyens sont utilisés de manière rationnelle.
Savoirs technologiques associés : S2, S3			

C1.5		Identifier des contraintes esthétiques	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C1.5.1	Prendre en compte les contraintes liées à l'ouvrage et/ou à l'espace à agencer : - fonctionnelles, - formelles et esthétiques, - matérielles.	Dossier du prescripteur (architecte, designer, client, particulier...). Données du cahier des charges et/ou choix du client (esthétiques, fonctionnels, ergonomiques...). Base de données ressource : - sites professionnels, catalogues, revues... - fiches techniques de matériaux, produits, matériels et quincailleries, - échantillons et prototypes, - corpus de références personnel ou de l'entreprise (textuelles, visuelles, informatiques...). Moyens de production.	L'ensemble des contraintes liées à l'ouvrage est appréhendé convenablement.
C1.5.2	Sélectionner les informations plastiques, esthétiques et stylistiques propres au projet et à son contexte.		Les informations sont recueillies et exploitables.
C1.5.3	Inventorier et ordonner les recherches plastiques à réaliser.		Les recherches sont listées de manière chronologique.
Savoirs technologiques associés : S2, S3			

C1.6		Identifier des contraintes techniques	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C1.6.1	Prendre en compte les contraintes liées à l'ouvrage et/ou à l'espace à agencer : - techniques, - fonctionnelles, - esthétiques, - budgétaires.	Éléments du dossier du prescripteur (architecte, designer, client, particulier...). Cahier des charges. Ressources techniques et réglementaires : - sites professionnels, catalogues, revues... - sites référents d'organismes officiels et professionnels. Normes et avis techniques. Moyens de production Base de données techniques de l'entreprise.	L'ensemble des contraintes liées à l'ouvrage est appréhendé convenablement.
C1.6.2	Sélectionner les informations réglementaires propres au projet et à son contexte (accessibilité, établissement recevant du public, particulier, équipements spécifiques, sécurité...).		Les informations réglementaires sont recueillies et exploitables.
C1.6.3	Inventorier et ordonner les tâches à réaliser.		Les tâches sont listées de manière chronologique.
C1.6.4	Identifier les différents intervenants.		Les acteurs internes et externes intervenant sur la réalisation sont répertoriés.
C1.6.5	Estimer la durée des différentes phases de la réalisation au regard des délais à respecter.		La durée des phases est correctement évaluée.
Savoirs technologiques associés : S1.2, S3, S4, S5, S6, S7			

CAPACITÉ 2 : PRÉPARER

C2.1		Traduire graphiquement des intentions esthétiques	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C2.1.1	Utiliser les techniques de communication écrites ou graphiques.	Éléments du dossier du prescripteur (architecte, designer, client, particulier...).	Les techniques retenues sont expressives.
C2.1.2	Traduire graphiquement et plastiquement les intentions formelles en réponse à une demande : - croquis annotés, - croquis perspectifs, - schémas, photomontages, - maquettes de principes, - modélisation 3D, en prenant en considération : - les contraintes esthétiques, - les contraintes stylistiques, - l'ergonomie, - les techniques de mise en œuvre des matériaux.	Relevé d'état des lieux. Données du cahier des charges et/ou choix du client (esthétiques, fonctionnels, ergonomiques...). Base de données ressource : - sites professionnels, catalogues, revues... , - fiches techniques de matériaux, produits, matériels et quincailleries, - échantillons et prototypes, - corpus de références personnel ou de l'entreprise (textuelles, visuelles, informatiques...).	La traduction est explicite. La prise en compte des contraintes esthétiques, stylistiques, ergonomiques et techniques, est effective.
C2.1.3	Appliquer des principes de mise en page dans le cadre d'une présentation.	Documents multimédias. Outils et moyens graphiques et numériques de mise en forme.	La présentation permet la compréhension des intentions.
Savoirs technologiques associés : S2, S3			

C2.2		Proposer et justifier les solutions techniques et esthétiques de réalisation	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C2.2.1	Décomposer l'ouvrage en sous-ensembles et éléments.	Croquis et esquisses, photos, ou autres éléments de représentation réalisés par un architecte, designer, client, particulier...	La décomposition de l'ouvrage est pertinente au regard de sa conception technique.
C2.2.2	Identifier et caractériser les assemblages, les liaisons et les fixations en lien avec les contraintes esthétiques et techniques retenues.	Plans d'ensemble de l'ouvrage. Relevé d'état des lieux.	Les spécificités esthétiques, techniques, mécaniques et fonctionnelles de chacune des liaisons sont clairement exprimées.
C2.2.3	Sélectionner et justifier les solutions techniques et les matériaux adaptés à la réalisation de l'ouvrage.	Ressources techniques et réglementaires : - sites professionnels, catalogues, revues... - fiches techniques de matériaux, produits, matériels et quincailleries, - échantillons et prototypes, - normes. Bases de données techniques informatisées de l'entreprise. Moyens de production de l'atelier.	Les solutions choisies sont argumentées et prennent en compte : - les contraintes de réalisation de l'ouvrage, - les moyens de production.
Savoirs technologiques associés : S4, S5, S6, S7			

C2.3		Traduire graphiquement des solutions fonctionnelles et techniques	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C2.3.1	Traduire graphiquement l'ouvrage à réaliser (croquis annotés, croquis perspectifs, schémas, photomontages, maquettes de principes et modélisation 3D), en prenant en considération les caractéristiques esthétiques et les techniques de fabrication.	Croquis et esquisses, photos, ou autres éléments de représentation réalisés par un architecte, designer, client, particulier... Plans d'ensemble de l'ouvrage. Relevé d'état des lieux. Ressources techniques et réglementaires :	La traduction est explicite et prend en compte les contraintes esthétiques et techniques.
C2.3.2	Établir manuellement et sur matériel informatique les plans définissant le mobilier à fabriquer : - dessin d'ensemble, - dessins de sous-ensembles, - dessins de définition de pièces, - une nomenclature.	- sites professionnels, catalogues, revues... - fiches techniques de matériaux, produits, matériels et quincailleries, - échantillons et prototypes, - normes. Bases de données techniques informatisées de l'entreprise. Moyens de production de l'atelier. Moyens manuels et informatiques de représentation graphique.	Les documents graphiques exécutés sont précis, exploitables et définissent : - la nature et l'aspect des matériaux, - les formes, les volumes et les dimensions, - les usinages, - les assemblages et montages, - la quincaillerie et/ou les autres éléments à intégrer.
C2.3.3	Respecter les procédures de contrôle des différentes étapes relatives à la rédaction des documents		A chaque étape, la demande de validation des solutions techniques proposées est effectuée.
Savoirs technologiques associés : S3, S4, S5, S6, S7			

C2.4		Établir les quantitatifs de matériaux, d'éléments d'ornementation, de quincaillerie	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C2.4.1	Lister, classer et quantifier les matériaux, quincailleries d'un ouvrage.	Relevé d'état des lieux. Dossier technique : - plan d'ensemble, - plan d'éléments, - plan de fabrication, - plan d'implantation des mobiliers, - nomenclature, - fiche de débit.	L'ensemble des éléments est identifié, classé et quantifié par sous-ensembles, matériaux, types... avec exactitude.
C2.4.2	Rédiger une fiche de débit, une fiche de sortie matière.	Ressources techniques et réglementaires : - sites professionnels, catalogues, revues... - fiches techniques de matériaux, produits, matériels et quincailleries, - échantillons et prototypes.	Les documents permettent de hiérarchiser tous les éléments constituant l'ouvrage et sont exploitables en atelier ou pour établir une commande.
C2.4.3	Optimiser les débits	Bases de données techniques informatisées de l'entreprise. Outils et moyens informatiques.	L'optimisation permet de : - minimiser la perte, - tenir compte des dimensions commerciales, - réduire le stock.
Savoirs technologiques associés : S4, S6			

C2.5	Établir des documents de fabrication		
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C2.5.1	Répertorier les phases de fabrication de son ouvrage.	Dossier technique : - plan d'ensemble, - plan d'éléments, - plan de fabrication, - nomenclature, - fiche de débit. Parc machines et outillages. Mesures de sécurité. Ressources techniques et réglementaires : - sites professionnels, catalogues, revues, etc. - fiches techniques de matériaux, produits, matériels et quincailleries, - échantillons et prototypes. Bases de données techniques informatisées de l'entreprise. Outils et moyens informatiques.	La liste des phases est exhaustive.
C2.5.2	Définir la chronologie des phases de fabrication.		L'ordonnancement des étapes de fabrication est cohérent.
C2.5.3	Définir les matériels nécessaires à chaque phase de fabrication.		Les choix des moyens permettent la réalisation de chaque phase et correspondent au potentiel de l'atelier.
C2.5.4	Rédiger une analyse de fabrication, un planning de phase, un contrat de phase, un mode opératoire pour une partie ou l'ensemble de son ouvrage.		Le document rédigé est exploitable.
Savoirs technologiques associés : S4, S7, S8			

CAPACITÉ 3 : FABRIQUER, INSTALLER

C3.1		Organiser et mettre en sécurité son poste de travail	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C3.1.1	Identifier les risques d'accident et les risques d'atteinte à la santé liés au poste de travail	Plan d'ensemble, de définition de l'ouvrage Analyse de fabrication, planning de phase, contrat de phase, mode opératoire	Les risques sont identifiés de manière exhaustive. (Pièces en mouvement, outils tranchants, bruit, poussières...)
C3.1.2	Mettre en œuvre les mesures de prévention	Moyens humains à disposition (assistance)	Les mesures de prévention sont adaptées aux risques identifiés.
C3.1.3	Choisir et préparer les outillages et/ou les accessoires nécessaires aux postes de travail : - débit, - usinage, - montage, - ponçage.	Postes de travail Outillages Matière d'œuvre Quincailleries Fiches techniques Consignes de sécurité	Les outillages et accessoires préparés sont conformes aux données opératoires.
C3.1.4	Organiser les cheminements de la matière d'œuvre	Document Unique (DU) Dispositifs de protection collective	Le cheminement de la matière d'œuvre est optimisé.
C3.1.5	Disposer rationnellement les supports et les accessoires en amont et en aval des postes de travail	Équipement de protection individuelle EPI Instructions permanentes de sécurité IPS	Les règles d'ergonomie, de prévention et de sécurité sont respectées. La matière d'œuvre est préservée efficacement dans son acheminement et dans son stockage.
Savoirs technologiques associés : S7, S8			

C3.2		Exécuter les tracés et les épures d'un ouvrage	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C3.2.1	Choisir la méthode de tracé.	Plan d'ensemble, descriptif de l'ouvrage Ressources techniques : - fiches techniques de matériaux, produits, matériels et quincailleries, - échantillons et prototypes Matériels de tracé manuels et informatiques.	La méthode choisie est en adéquation avec le type de tracé à réaliser.
C3.2.2	Réaliser des tracés d'atelier : - épures, - tracés de gabarits, - plans sur règle.		Les tracés d'atelier sont conformes aux données techniques et esthétiques. Ils permettent de préparer efficacement la réalisation.
Savoirs technologiques associés : S4, S5			

C3.3		Préparer les matériaux, les éléments d'ornementation, la quincaillerie	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C3.3.1	Approvisionner et contrôler les matériaux, les éléments d'ornementation, la quincaillerie, et accessoires suivant les postes de travail.	Plans d'ensemble, de définition de l'ouvrage. Feuille de débit. Nomenclature. Fiche de suivi.	Le contrôle des produits est conforme aux documents de préparation (nombre, qualité...). Les quantités dédiées à chaque poste sont exactes.
C3.3.2	Repérer, classer et répartir tous les matériaux et les éléments nécessaires à son ouvrage.	Processus de fabrication. Fiches techniques de matériaux, produits, matériels et quincailleries. Échantillons et maquettes. Postes de travail.	Tous les matériaux et les éléments constituant l'ouvrage sont disponibles. Ils sont ordonnés et identifiés selon la logique de réalisation.
Savoirs technologiques associés : S5, S6			

C3.4	Installer et régler les outillages		
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C3.4.1	Choisir les outils.	Consignes orales. Dessins d'ensemble, de fabrication. Gamme de fabrication. Contrat de phase. Croquis. Fiches techniques (machines, outillages, composants...). Pièces à usiner. Parc machines. Appareils et instruments de mesure et de contrôle. Instructions Permanentes de Sécurité IPS.	Les outils choisis permettent la réalisation de l'usinage défini (forme, qualité...).
C3.4.2	Identifier sur la machine les organes de réglage et de commande.		L'identification des organes de réglage et de commande est correcte.
C3.4.3	Mettre en position et maintenir le ou les montages d'usinage, le ou les appareillages.		La mise et le maintien en position tiennent compte des caractéristiques physiques et mécaniques des matériaux ainsi que des efforts de coupe.
C3.4.4	Installer les outils et régler les positions relatives entre : - machine, - pièce, - outil.		Les méthodes d'installation et de réglage des outils sont correctes et prennent en compte les consignes de sécurité. Le réglage respecte le contrat de fabrication (contrat de phase, dessin de fabrication, croquis...).
C3.4.5	Identifier, sélectionner et/ou modifier les données nécessaires à l'opération (fréquences, vitesses, avances).		Le choix des données est adapté aux caractéristiques des outils et des matériaux, à la finition attendue et au nombre de pièces à produire.
Savoirs technologiques associés : S7, S8			

C3.5		Effectuer les opérations manuelles et d’usinage sur machines conventionnelles ou à positionnement numérique	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C3.5.1	Effectuer les opérations manuelles de traçage, façonnage.	Consignes orales. Dessins d'ensemble, de fabrication. Gamme de fabrication. Contrat de phase. Fiches techniques complémentaires (machines, outillages, composants...). Pièces à usiner. Parc machines. Outillages manuels. Instructions Permanentes de Sécurité IPS.	Les éléments sont établis correctement. Le traçage permet la réalisation des usinages et des façonnages manuels.
C3.5.2	Optimiser les débits des massifs		Les caractéristiques esthétiques et techniques des massifs (singularité du bois...) sont prises en compte.
C3.5.3	Procéder à la mise en route des mouvements nécessaires à l'opération d'usinage.		La procédure de mise en route est respectée.
C3.5.4	Usiner les éléments.		La conduite de l'usinage est maîtrisée dans les règles de sécurité.
C3.5.5	Contrôler les éléments façonnés et usinés.		Les résultats sont conformes aux spécifications.
C3.5.6	Effectuer les actions correctives éventuelles.		Les actions correctives apportées sont adaptées aux anomalies constatées.
C3.5.7	Remettre les postes de travail dans leur état initial.		Le poste de travail est opérationnel.
Savoirs technologiques associés : S7, S8			

C3.6		Réaliser les opérations de plaquage	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C3.6.1	Préparer le support à plaquer.	Consignes orales. Dessins d'ensemble, de fabrication. Analyse de fabrication. Contrat de phase. Fiches techniques (machines, outillages, composants...). Nuancier, stock de placages. Colles. Pièces à plaquer. Poste de travail manuel. Machines. Outillages manuels. Instructions Permanentes de Sécurité IPS.	La surface à plaquer est apprêtée, en fonction de la technique et la colle choisies.
C3.6.2	Opérer un choix esthétique (texture, couleurs, grain...) parmi les matériaux définis pour obtenir le décor souhaité.		Le choix effectué permet d'obtenir l'aspect souhaité.
C3.6.3	Préparer, scier et assembler les placages nécessaires au décor.		Les feuilles sont préparées et planes, ordonnées et repérées. La découpe des éléments est rationnelle et se fait à l'aide de moyens adaptés (scie à plaquage manuelle ou mécanique). La chronologie d'assemblage des éléments est respectueuse de la technique choisie (frisages). Le jointage assure le bon maintien des éléments.
C3.6.4	Préparer les machines de mise sous plaque et les éléments nécessaires à l'opération de plaquage : - colle et matériel d'encollage, - cales de positionnement, de compensation, - tables...		Les machines de mise sous plaque sont propres et convenablement réglées. Tous les éléments nécessaires au plaquage sont prêts.
C3.6.5	Plaquer les éléments.		Les éléments sont correctement positionnés. Le placage est stable.
C3.6.6	Nettoyer, racler le décor plaqué.		La surface plaquée est dépourvue de colle, de papier. Elle est prête à être poncée.
Savoirs technologiques associés : S7, S8			

C3.7		Conduire les opérations de montage et de finition	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C3.7.1	Identifier les pièces ou les éléments à monter et à finir.	Données orales. Définition du produit : - plan d'ensemble et de fabrication, - procédures d'utilisation, - fiches techniques complémentaires (machines, outillages, composants...).	Toutes les pièces nécessaires au montage sont sélectionnées et parmi elles, celles requérant une finition intermédiaire.
C3.7.2	Réaliser des opérations de finition intermédiaires.		Les parties inaccessibles après montage sont préalablement finies.
C3.7.3	Assembler, cadrer et solidariser les sous-ensembles et ensembles.		L'ordre de montage est respecté. Les sous-ensembles et les ensembles correspondent aux plans de définition.
C3.7.4	Préparer les surfaces en vue de la finition (ponçage, égrainage...).		Les surfaces sont préparées selon le niveau de qualité exigée.
C3.7.5	Contrôler les caractéristiques géométriques, dimensionnelles, fonctionnelles et esthétiques des sous-ensembles, ensembles, en cours, en fin de montage et de ponçage.		Les contrôles effectués permettent de valider les caractéristiques et le bon fonctionnement de l'ouvrage.
C3.7.6	Remettre le poste de travail dans son état initial.		Le poste de travail est opérationnel.
C3.7.7	Stocker les ouvrages finis.		Le stockage préserve l'ouvrage (lumière, humidité...).
Savoirs technologiques associés : S6.3, S7, S8			

C3.8		Conditionner et installer les ouvrages	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C3.8.1	Conditionner les ouvrages (à plat ou en volume).	Plans de d'ensemble des mobiliers à installer. Plans d'implantation des mobiliers. Fiche nomenclature et procédure de conditionnement. Moyens de conditionnement. Quincailleries et organes de fixation. Modes d'emploi des produits de fixation. Consignes de mise en œuvre. Moyens de mesurage et de contrôle. Matériels de pose.	L'emballage assure la protection et l'identification du produit.
C3.8.2	Préparer les matériels, quincailleries et produits pour l'intervention sur site.		L'intervention sur site est préparée suivant les consignes et les documents de préparation.
C3.8.3	Assembler les sous-ensembles constituant les mobiliers.		L'ordre de montage est respecté. Les sous-ensembles sont solidarisés entre eux et correspondent aux plans.
C3.8.4	Participer à l'implantation, au réglage et à la fixation des ouvrages.		Les mobiliers posés respectent les contraintes géométriques et mécaniques imposées.
C3.8.5	Vérifier les mobilités et le bon fonctionnement des ouvrages.		Le bon fonctionnement de l'ouvrage est assuré.
C3.8.6	Réaliser les opérations de nettoyage du site		Les opérations sont exécutées avec soin et minutie.
Savoirs technologiques associés : S8, S9			

CAPACITÉ 4 : MAINTENIR EN ÉTAT

C4.1	Effectuer des opérations d'entretien courant		
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C4-11	Mettre en sécurité sa zone d'intervention (machine...).	Procédure de mise en sécurité des équipements. Instructions permanentes de sécurité (IPS). Document unique (DU). Matériels de protection et de condamnation. Consignes orales. Documents de suivi. Procédures de maintenance. Notices techniques. Dossier machine. Parc machines. Matériel de maintenance. Stock outillage. Outillage de maintenance et de contrôle. Lubrifiants. Matériels et instructions d'affûtage. Consommable, plaquettes.	La zone de l'intervention est protégée et sécurisée (isolation de la machine, coupure des énergies...).
C4-12	Vérifier l'état de fonctionnement des matériels, des équipements, des outillages.		La vérification est méthodique. L'état des équipements et des matériels est correctement évalué.
C4-13	Contrôler l'état de coupe et le rangement des outillages.		Les outils garantissent une coupe parfaite de la matière. Le stockage rend les outils accessibles et assure une longévité optimale.
C4-14	Repérer et signaler une panne et/ou un dysfonctionnement.		La panne est localisée et l'information est transmise.
C4-15	Affûter les outillages manuels.		L'affûtage des outillages manuels permet une coupe parfaite de la matière.
C4-16	Remplacer, régler les outillages de machines d'atelier et d'équipements portatifs.		Le remplacement et le réglage des outillages assurent une bonne utilisation des machines et des équipements. L'opération de maintenance est validée par le supérieur hiérarchique.
C4-17	Nettoyer et assurer l'entretien quotidien.		L'entretien est correctement assuré et rend les équipements opérationnels.
Savoirs technologiques associés : S7, S8			

CAPACITÉ 5 : COMMUNIQUER

C5.1		Communiquer avec les différents partenaires	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C5.11	Choisir les modes et les moyens de communication adaptés.	Expression écrite et orale.	Les modes et les moyens de communication sont adaptés au type d'information à transmettre et aux interlocuteurs.
C5.12	S'exprimer oralement et par écrit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise	Moyens de communication : téléphone, internet, projection, multimédias, etc.	La formulation et le vocabulaire sont adaptés à la personnalité du contact.
C5.13	Présenter le déroulement de son activité : - les étapes successives, - le temps passé, - les contraintes, - les résultats.	Acteurs du projet : - clients, - entreprises partenaires et sous-traitants, - fournisseurs.	La chronologie des étapes est respectée. Le document de suivi est convenablement renseigné.
C5.14	Rendre compte à sa hiérarchie d'une situation et de sollicitations.	Dossier de définition de l'ouvrage à réaliser (plans et pièces écrites...).	Les contraintes et les résultats attendus sont correctement analysés et transmis.
C5.15	Valoriser l'image de l'entreprise	Plan d'implantation, plans spécifiques du mobilier. Planning prévisionnel.	La restitution de la situation est fiable et les sollicitations sont correctement reformulées. La qualité des relations avec les partenaires est sans cesse recherchée.
Savoirs technologiques associés : S1, S2, S3, S4			

SAVOIRS TECHNOLOGIQUES ASSOCIÉS

Savoirs technologiques en référence à la définition de l'ouvrage (cf. chapitre les ouvrages réalisés page 7)

S 1 - L'entreprise et son environnement

- 1.1 - Les intervenants
- 1.2 - Les garanties et les responsabilités de l'entreprise
- 1.3 - Les acteurs économiques

S 2 - Histoire de l'art de l'ameublement

- 2.1 - Typologie du mobilier et de l'ameublement
- 2.2 - Fonctions du mobilier et de l'ameublement
- 2.3 - Techniques de mise en œuvre des matériaux utilisés dans le mobilier
- 2.4 - Formes et structures dans le mobilier
- 2.5 - Décor et ornementation dans l'ameublement
- 2.6 - Principaux courants artistiques et périodes de l'histoire du mobilier

S 3 - Arts appliqués

- 3.1 - Les moyens et les outils de représentation
- 3.2 - Les techniques graphiques, chromatiques et volumiques
- 3.3 - Analyse et projet d'arts appliqués

S 4 - La communication technique

- 4.1 - Les systèmes de représentation
- 4.2 - Les documents techniques
- 4.3 - Les outils de communication

S 5 - Les ouvrages

- 5.1 - L'étude des ouvrages

S 6 - Les matériaux, les produits et les composants

- 6.1 - Les matériaux bois et dérivés du bois
- 6.2 - Les matériaux connexes
- 6.3 - Les produits : fixation, assemblage et finition
- 6.4 - Les composants : produits manufacturés, quincaillerie, accessoires...

S 7 - Les moyens et les techniques de fabrication et d'installation des mobiliers et des agencements

- 7.1 - Les moyens et les techniques de fabrication
- 7.2 - Les outillages de coupe
- 7.3 - La cinématique de la coupe
- 7.4 - Les moyens et les techniques d'assemblage et de montage
- 7.5 - Les moyens et les techniques de mise en œuvre des placages
- 7.6 - Les moyens et les techniques de finition
- 7.7 - Les moyens et les techniques de contrôle
- 7.8 - Les moyens et les techniques de manutention, de conditionnement, de stockage et de chargement
- 7.9 - Les moyens et les techniques d'installation des mobiliers et des agencements

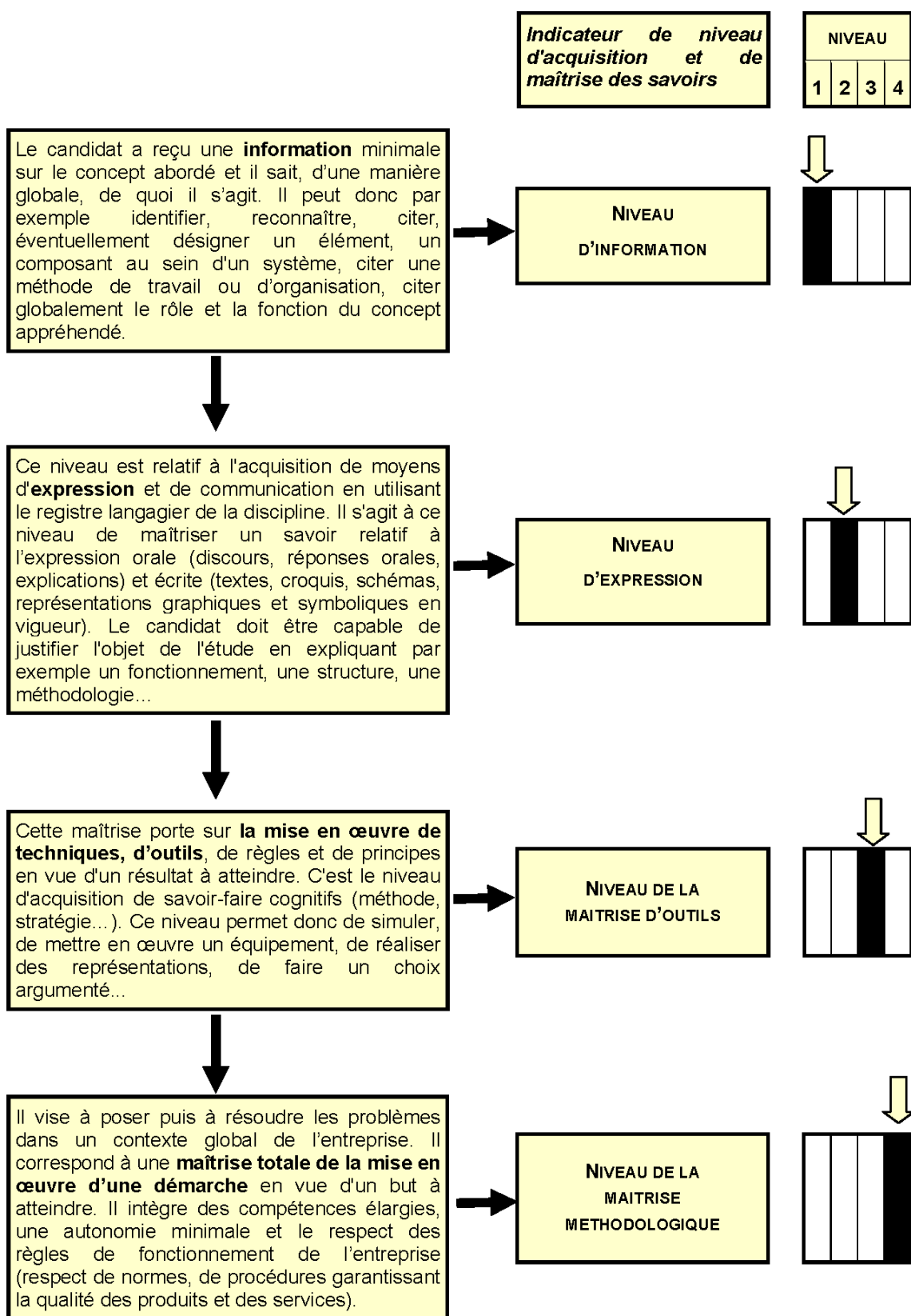
S 8 - La santé et la sécurité au travail

- 8.1 - Les principes généraux, la prévention, la connaissance des risques
- 8.2 - La conduite à tenir en cas d'accident
- 8.3 - Les manutentions manuelles et mécaniques, l'organisation du poste de travail
- 8.4 - La protection du poste de travail et de l'environnement
- 8.5 - Les risques spécifiques

MISE EN RELATION DES COMPÉTENCES ET DES SAVOIRS TECHNOLOGIQUES ASSOCIÉS

COMPÉTENCES		SAVOIRS TECHNOLOGIQUES ASSOCIÉS							
		S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8
C1	1 - Identifier, classer et hiérarchiser les informations esthétiques et stylistiques		X	X					
	2 - Identifier, classer et interpréter les informations techniques		2.3	X	X	X	X	7.1	8.5
	3 - Identifier des données d'un cahier des charges		X	X					
	4 - Identifier les caractéristiques esthétiques, stylistiques et contextuelles d'un mobilier ou d'un agencement		X	X					
	5 - Identifier des contraintes esthétiques		X	X					
	6 - Identifier les contraintes techniques	1.2		X	X	X	X	X	
C2	1 - Traduire graphiquement des intentions esthétiques		X	X					
	2 - Proposer et justifier les solutions techniques et esthétiques de réalisation				X	X	X	X	
	3 - Traduire graphiquement des solutions fonctionnelles et techniques			X	X	X	X	X	
	4 - Établir les quantitatifs de matériaux, éléments d'ornementation, quincaillerie				X		X		
	5 - Établir des documents de fabrication				X			X	X
C3	1 - Organiser et mettre en sécurité son poste de travail							X	X
	2 - Exécuter les tracés et les épures d'un ouvrage				X	X			
	3 - Préparer les matériaux, les éléments d'ornementation, la quincaillerie					X	X		
	4 - Installer et régler les outillages							X	X
	5 - Effectuer les opérations manuelles et d'usinage sur machines conventionnelles ou à positionnement numérique							X	X
	6 - Réaliser les opérations de plaquage							X	X
	7 - Conduire les opérations de montage et de finition						6.3	X	X
	8 - Conditionner et installer les ouvrages							X	X
C4	1 - Effectuer des opérations d'entretien courant							X	X
C5	1 - Communiquer avec les différents partenaires	X	X	X	X				

Spécification des niveaux d'acquisition et de maîtrise des savoirs



S	Connaissances	Niveaux			
S 1 - L'entreprise et son environnement		1	2	3	4
S 1.1	Les intervenants	X	X	X	X
1.11 - Les différents partenaires Architecte, designer, décorateur Organismes spécialisés (FCBA - Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement -, C.S.T.B. - Centre Scientifique et Technique du Bâtiment -, organismes de prévention...) Différents corps d'état					
1.12 - Les entreprises Structures des entreprises Personnel des entreprises Syndicats professionnels Syndicats salariés Conventions collectives					
S 1.2	Les garanties et les responsabilités de l'entreprise	X	X	X	X
Responsabilité de l'entreprise jusqu'à la réception de l'ouvrage Garantie Levée des réserves Réception des travaux – livraison par l'entreprise Service-après-vente (S.A.V.)					
S 1.3	Les acteurs économiques				
Notion de clients : - clients particuliers - collectivités publiques - sociétés... Sous-traitance et co-traitance : - définition, - obligations Notion de fournisseurs					

S	Connaissances	Niveaux			
S 2 - Histoire de l'art de l'ameublement		1	2	3	4
Principes de base :					
Ces savoirs ont pour objectif l'étude des principaux courants artistiques et stylistiques ainsi que l'acquisition de repères essentiels en relation avec l'évolution historique du métier. On favorisera l'appropriation de méthodes d'analyse, en privilégiant : - l'identification des caractéristiques propres à un style ou un courant artistique, - l'étude des relations existant entre le mobilier, son contexte de création et l'évolution des techniques, - l'étude chronologique et comparée de productions, - la rencontre avec le mobilier, l'objet ou l'œuvre d'art à travers la visite de lieux culturels et d'ateliers d'artiste ou d'artisan d'art. A partir de ressources (corpus documentaire, meubles, lieux culturels...) il s'agira de : - identifier les caractéristiques esthétiques et techniques liées : - o aux sources d'inspiration, - o à la destination, - o aux contraintes techniques, - repérer la relation entre la (les) fonction(s) et les caractéristiques esthétiques d'un meuble, - appréhender les relations entre les formes, la structure et le(s) procédé(s) technique(s) de fabrication d'un meuble, - identifier les incidences des grandes innovations techniques dans la création du décor de mobilier en bois (sculpture, gravure, mouluration, placage, marqueterie...) ou en métal (ciselure, gravure, dorure...) - identifier chronologiquement les principaux courants artistiques et stylistiques de l'Antiquité à nos jours.					
S 2.1	Typologie du mobilier et de l'ameublement				
	Mobilier de style, mobilier « bourgeois » et mobilier « régional », mobilier contemporain Principaux types de meubles (fixes, meublants, volants, contenants, supports...)				
S 2.2	Fonctions du mobilier et de l'ameublement				
	Fonction d'usage (destination, ergonomie...) Fonction esthétique Fonction culturelle et sociale Fonction symbolique				
S 2.3	Techniques de mise en œuvre des matériaux utilisés dans le mobilier				
	Bois (massif, plaqué, marqueté), le métal, le marbre, le textile, le verre, les matériaux composites et les matériaux de synthèse... Procédés de transformation et de mise en œuvre (la sculpture, la mouluration, le tournage, le plaquage, la marqueterie, le cintrage, le moulage, le thermoformage, l'impression 3D ...)				
S 2.4	Formes et structures dans le mobilier				
	Formes et les volumes (les pleins et les vides) Composants structurels (montants, traverses et panneaux, les éléments ouvrants...)				
S 2.5	Décor et ornementation dans l'ameublement				
	Traitements de surface (laques, vernis, dorure...) Couleurs Textures et matières... Moulures, sculptures Matériaux rapportés (bronze, écaille, galuchat, ivoire, os, nacre...) Motifs décoratifs				

S	Connaissances	Niveaux			
S 2 - Histoire de l'art de l'ameublement		1	2	3	4
S 2.6	Principaux courants artistiques et périodes de l'histoire du mobilier	X	X	X	X
	Antiquité : Égypte, Grèce, Rome Moyen-âge : France (du 11 ^e s. au 15 ^e s.) Époque moderne : - Italie (du 15 ^e s. au 17 ^e s.) - France (du 16 ^e s. au 19 ^e s.) - Europe : Allemagne, Angleterre, Autriche, Belgique (de la fin du 19 ^e s. au début du 20 ^e s.) Époque contemporaine : - France, (20 ^e s.) ; - Europe : Allemagne et Hollande (de la première moitié du 20 ^e s.), Italie et Pays scandinaves (seconde moitié du 20 ^e s.) - États-Unis (seconde moitié du 20 ^e s.) ; Japon (quelques créateurs de la seconde moitié du 20 ^e s.) - Actualité du design.				
S 3 - Les arts appliqués		1	2	3	4
Principe de base :					
<i>La formation en Arts Appliqués se fixe pour objectif l'application de méthodes d'étude, de représentation à des fins d'analyse et de communication d'intentions.</i> <i>Dans le cadre d'une démarche accompagnée, à partir d'une demande simple, il s'agira de :</i> - prendre en compte des données et des contraintes, - analyser une production issue des arts appliqués, - rechercher et justifier des solutions en fonction de critères esthétiques et techniques, - utiliser des outils et des moyens d'expressions plastiques donnés – traditionnels et numériques.					
S 3.1	Les moyens et les outils de représentation	X	X	X	X
	3.11 - Moyens et outils traditionnels : Moyens : schéma, croquis perspectif, esquisse, maquette de principe... Outils : crayons, marqueurs, peintures, craies...				
	3.12 - Moyens et outils numériques : Moyens : photographie, vidéo, modélisation, retouche d'image ... Outils : appareils de prise de vue, ordinateur, tablette graphique, imprimantes 2D et 3D, logiciels de modélisation, de production et traitement d'image...				

S	Connaissances	Niveaux			
S 3.2	Les techniques graphiques, chromatiques et volumiques	X	X	X	X
	3.21 - Techniques de simplification, géométrisation, stylisation d'une forme.				
	3.22 - Principes d'organisation dans le plan et/ou l'espace : Composition Rythmes Organisation des surfaces et des volumes				
	3.23 - Techniques de traduction des constituants plastiques : Graphisme et formes Couleurs, valeurs, matières et textures Effets et rendus de la lumière. Perspectives et volumes				
	3.24 - Techniques de traduction et de représentation d'une ornementation et d'une organisation d'éléments décoratifs : Placage, frisage, motifs marquetés... Sculpture Traitements de surface (laques et vernis)...				
S 3.3	Analyse et projet d'arts appliqués	X	X	X	X
	3.31- Cahier des charges Contexte Besoins Exigences Contraintes				
	3.32 - Fonctions Fonctions d'usage (destination, ergonomie...) Fonction esthétique. Fonction culturelle et sociale. Fonction symbolique.				
	3.33 - Méthodologie Investigation Expérimentation Réalisation Communication				

S	Connaissances	Niveaux			
S 4 - La communication technique		1	2	3	4
S 4.1 Les systèmes de représentation		X	X	X	X
4.11 - Les différents types de représentation Croquis Schéma Esquisse Dessin d'ensemble Dessin de définition Dossier d'architecte Perspective Perspective éclatée					
4.12 - La représentation des ouvrages Règles et conventions des représentations selon les règles en vigueur Règles et normes relatives aux différents types d'ouvrages Identifications des liaisons démontables et/ou permanentes Représentation des matériaux et des produits utilisés en ébénisterie et en agencement Définition des grandeurs : - linéaires - angulaires - géométriques (forme, jeu, position...) - surfaciques et volumiques					
4.13 - Les outils de représentation Outils informatisés : - utilisation de logiciels professionnels d'optimisation, de C.A.O.-D.A.O... Outils manuels : - tracé manuel d'épures et de mises au plan - tracé à main levée, croquis...					
S 4.2 Les documents techniques		X	X	X	X
4.21 - Le dossier d'étude Documents de recherche : - croquis - schémas - tracés d'atelier : épure, plan sur règle, mise au plan Documents d'exploitation : - perspectives éclatées - devis descriptif - cahiers des charges - dessins d'ensemble - nomenclature - plan de définition					

S	Connaissances	Niveaux			
S 4 - La communication technique		1	2	3	4
S 4.2 Les documents techniques (suite)		X	X	X	X
4.22 - Le dossier des méthodes					
Plans :					
- dessins de fabrication					
Étude de fabrication :					
- feuille de débit					
- feuille sortie matière					
- analyse de fabrication					
- analyse de phase					
- gammes					
* d'usinage					
* de montage					
* de finition					
- processus de fabrication et d'installation					
- mode opératoire de fabrication et d'installation					
- planning de phase					
- contrat de phase					
- dessins de définition de montage d'usinage					
4.23 - La cotation de fabrication					
Surface référentielle de cotation					
Intervalle de tolérance					
Cotes directes ou calculées					
Cotes machines					
Cotes outils					
Cotes réglage					
Cotes appareillages					
4.24 - Les documents normés					
Normes					
Avis techniques					
S 4.3 Les outils de communication		X	X	X	X
4.31 - Les langages de description structurée					
Représentation fonctionnelle d'un système					
Algorithmes et algorigrammes					
Organigrammes					
Abaques					
4.32 - Les langages de programmation					
Programmation paramétrée					
4.33 - La communication orale					
Moyens verbaux et non verbaux (gestuels)					

S	Connaissances	Niveaux			
S 5	Les ouvrages (cf. tableau R.A.P.)	1	2	3	4
S 5.1	L'étude des ouvrages	X	X	X	X
	5.11 - Les familles d'ouvrages Meubles meublants Meubles de style patrimonial Meubles de style régional Meubles contemporains massifs Meubles contemporains plaqués Meubles marquetés traditionnels Meubles marquetés contemporains Meubles avec intégration de matériaux innovants Meubles avec intégration de domotique Meubles à mécanisme Agencement de prestige Meubles de style Meubles contemporains massifs, plaqués et mixtes Meubles marquetés traditionnels Meubles marquetés contemporains Meubles avec intégration de matériaux innovants Meubles avec intégration de domotique Meubles à mécanisme Habillage et boiserie				
	5.12 - L'analyse d'un ouvrage Système de conception et de fabrication : - fonction globale, principale et technique - terminologie, désignation - conditions de fonctionnement - normes ergonomiques, esthétiques par rapport à l'environnement Liaisons : - familles de liaisons (massif/massif, massif /panneau, panneau/panneau, multi matériaux) - étude et choix des liaisons en fonction du type de mobilier - caractéristiques techniques * résistance et contrainte * esthétique * démontabilité - cohérence des liaisons, - contraintes et conditions de mise en œuvre : faisabilité Ergonomie - confort mobilier - volumes de rangement - composants modulaires - configuration et choix des agencements - réglementation en vigueur Domaines d'utilisation des matériaux constituant l'ouvrage Compatibilité des matériaux et des produits				

S	Connaissances	Niveaux			
S 5	Les ouvrages (cf. tableau R.A.P.)	1	2	3	4
S 5.1	L'étude des ouvrages (suite)	X	X	X	X
	5.13 - Les organes de mobilité et de condamnation Organes de mobilité : - rotation - translation Organes d'immobilisation : - systèmes classiques et fermetures Choix des organes				
S 6	Les matériaux, les produits et les composants (cf. tableau R.A.P.)	1	2	3	4
S 6.1	Les matériaux bois et dérivés du bois	X	X	X	X
	Nomination des matériaux d'usage courant de la profession Caractéristiques : - masse volumique - aspect, couleur, texture, anomalies - équilibre hygroscopique, rétractabilité... - influence du séchage Procédés et moyens de séchage du bois et du placage Contrôles de l'hygrométrie Processus d'obtention des placages Processus d'obtention des panneaux dérivés Propriétés physiques, mécaniques Exploitation de fiches techniques et d'abaques liés aux caractéristiques physiques et mécaniques des produits Classification des matériaux Caractéristiques commerciales et/ou normalisées Domaine d'utilisation et mise en œuvre Performances écologiques – Développement durable				
S 6.2	Les matériaux connexes	X	X	X	X
	Processus d'obtention des matériaux Traitement de surface Classification des matériaux Caractéristiques commerciales et/ou normalisées Domaine d'utilisation et mise en œuvre Performances écologiques – Développement durable				

S	Connaissances	Niveaux			
S 6	Les matériaux, produits et composants (cf. tableau R.A.P.) (suite)	1	2	3	4
S 6.3	Les produits : fixation, assemblage et finition	X	X	X	X
	Classification des différents produits, leur nature Caractéristiques : - masse volumique - variations... - fluidité, viscosité... des produits de finition Exploitation de fiches techniques liées aux caractéristiques physiques mécaniques et chimiques des produits Caractéristiques commerciales et/ou normalisées Domaines d'utilisation et mise en œuvre, application Réglementation en vigueur				
S 6.4	Les composants : produits manufacturés, quincaillerie, accessoires...	X	X	X	X
	Classification des différents composants, leur nature Domaines d'utilisation et mise en œuvre, précautions d'emploi Description de leur fonctionnement Exploitation de fiches techniques et de catalogues				
S 7	Les moyens et techniques de fabrication et d'installation des mobiliers et des agencements	1	2	3	4
S 7.1	Les moyens et techniques de fabrication	X	X	X	X
	7.11 - Les procédés Technologie de la coupe : - par enlèvement de matière - par abrasion Procédés : - sciage, corroyage, tenonnage, mortaisage, profilage, perçage, défonçage, ponçage...				
	7.12 - Les moyens et les systèmes d'usinage Machines conventionnelles, numérisées - caractéristiques géométriques et dimensionnelles : * capacité, encombrement * amplitude (déplacements courses...) * mise et maintien en position des pièces - caractéristiques cinématiques : * nombre d'axes numérisés * gamme et variations de vitesse... Machines portatives - classification - limites d'utilisation : * qualité, puissance, maniabilité, précision				

S	Connaissances	Niveaux			
S 7	Les moyens et techniques de fabrication et d'installation des mobiliers et des agencements (suite)	1	2	3	4
7.2	Les outillages de coupe	X	X	X	X
	Typologie : - terminologie et classification des outillages - domaine d'utilisation et moyens associés Caractéristiques de la partie active : - éléments de la partie active : dimension, forme, nature de l'arête tranchante, angles caractéristiques... - propriétés physiques et mécaniques : matériau, nuance, dureté - limites d'utilisation - qualité d'état de surface obtenue Choix des outillages : - critères fonctionnels : nature du matériau de la pièce à usiner, géométrie et qualité de la forme à générer				
S 7.3	La cinématique de la coupe	X	X	X	X
	Caractéristiques cinématiques : - vitesse d'avance - vitesse de coupe - fréquence de rotation Facteurs influençant la coupe et la durée de vie de l'outil Influence des caractéristiques sur la qualité de l'usinage - relation entre les critères d'état de surface et les caractéristiques cinématiques Choix des caractéristiques cinématiques : - critères fonctionnels : nature du matériau de la pièce à usiner, qualité				

S	Connaissances	Niveaux			
S 7	Les moyens et les techniques de fabrication et d'installation des mobiliers et des agencements (suite)	1	2	3	4
S 7.4	Les moyens et les techniques d'assemblage et de montage	X	X	X	X
	Types et caractéristiques des composants d'assemblage et de montage Techniques de mise et de maintien en position des éléments ou des sous-ensembles (pressage, serrage, solidarisation...) Techniques de mise en œuvre des produits en plaque (panneaux, placages, stratifiés...) Mise en œuvre et réglage des : - éléments de solidarisation (vissage, collage...). - organes de mobilité (rotation, translation...) - organes de condamnation - éléments de décoration - miroiteries... Caractéristiques opératoires relatives aux domaines : - technique - géométrique - dimensionnel Moyens : - graphiques * épure * dessins de fabrication * gammes de montage - matériels * gabarits * tables de montage, ferrage * presses (plane, volumique) * système d'encollage				

S	Connaissances	Niveaux			
S 7	Les moyens et les techniques de fabrication et d'installation des mobiliers et des agencements (suite)	1	2	3	4
S 7.5	Les moyens et les techniques de mise en œuvre des placages	X	X	X	X
	Techniques de mise en œuvre des placages liés aux ouvrages d'ébénisterie : - frisage au développé, au raccord - frisage en quatre feuilles, en carré, en fougère, en pointe de diamant, en croix - frisage à raccord multiple, en chevrons, en soleil - pose de filet - frise en fil, en fougère, en carré, en bois de travers - jeux de fond - frisage en damier, en losanges alternés, en jeux de cube - jeux de fond contemporains à joints droits Techniques de mise en œuvre des revêtements multi-matériaux liés aux ouvrages d'agencement Types et caractéristiques des composants de placage Principe de liaison relatif au placage : - panneau/placage - massif/placage Techniques de mise et de maintien en position des éléments ou des sous-ensembles (pressage, serrage, solidarisation...) Caractéristiques opératoires relatives aux domaines : - technique - géométrique - dimensionnel Moyens : - graphiques * épure/motifs * dessins de fabrication * gammes de réalisation - matériels * gabarits * presses * matériel manuel (serre-joints) * matériel de coupe du placage * dispositifs de maintien (jointeuse, papier, taquets, pointes)				

S	Connaissances	Niveaux			
S 7	Les moyens et les techniques de fabrication et d'installation des mobiliers et des agencements (suite)	1	2	3	4
S 7.6	Les moyens et les techniques de finition	X	X	X	X
	Différents types de finition : patine, cire, huile, verni, laque Techniques de préparation des supports : - racle, ponçage, égrainage... - distinction des caractéristiques des matériels et des abrasifs Techniques d'application des produits : - brosse, chiffon, mèche, éponge, tampon, pistolet, cabine de finition...				
S.7.8	Les moyens et les techniques de contrôle	X	X	X	X
	Procédés - contrôle géométrique : * planéité, forme, équerage, symétrie, angulaire... - contrôle dimensionnel : * longueur, largeur, épaisseur... * positionnement... - contrôle qualitatif : * aspect de surface (rugosité, couleur...) * hygrométrie * classement des bois - contrôle quantitatif : * nombre de pièces Moyens - contrôle géométrique : * instruments de contrôle géométrique (équerre, laser, rapporteur d'angle...) - contrôle dimensionnel : * instruments de contrôle de longueur (mètre, pige, laser, pied à coulisse...) - contrôle qualitatif : * visuel, échantillons * hygromètre * normes de classement des bois et outils adaptés - contrôle quantitatif : * fiche de suivi, document de fabrication				

S	Connaissances	Niveaux			
S 7	Les moyens et les techniques de fabrication et d'installation des mobiliers et des agencements (suite)	1	2	3	4
S.7.9	Les moyens et les techniques de manutention, de conditionnement, de stockage et de chargement	X	X	X	X
	Moyens de conditionnement, de stockage et de manutention (moyens manuels et mécaniques) : - caractéristiques des produits et des ouvrages à déplacer (masse, volume, conditions d'équilibre) - principes de conditionnement et de stockage				
S 7.9	Les moyens et les techniques d'installation des mobiliers et des agencements	X	X	X	X
	7.101 - Les techniques d'implantation Références (origine, niveau, symétrie...) Établissement d'une référence : - méthodes et moyens (niveau, laser...)				
	7.102 - Les techniques de mise en œuvre et de maintien en position Techniques de mise en œuvre : - préparation, adaptation, ajustage des ouvrages Techniques liées à l'installation d'équipements techniques, d'accessoires, d'éléments décoratifs Techniques et méthodes de fixation Moyens de fixations (composants, produits) Moyens de mise en œuvre (outillages...) Relation entre les supports et les moyens de fixation (compatibilité, résistance...)				

S	Connaissances	Niveaux			
S 8	La santé et la sécurité au travail	1	2	3	4
S 8.1	Les principes généraux, la prévention, la connaissance des risques	X	X	X	X
	8.11 - Les principes généraux Missions générales des acteurs de la prévention : - acteurs externes institutionnels : I.N.R.S., O.P.P.B.T.P., C.A.R.S.A.T., Inspection et médecine du travail, - acteurs internes (dans l'entreprise) : chef d'entreprise, ses représentants, C.H.S.C.T. Principes normatifs et réglementaires				
	8.12 - La prévention et la connaissance des risques Identification des principaux risques liés à son poste de travail et aux activités : - risques d'accident - risque d'atteinte à la santé : les principales maladies professionnelles reconnues (surdit�, T.M.S., allergies, lombalgies, cancers professionnels li�s aux poussi�res ou � l'amiante...) Pour chaque nuisance : - rep�rage des mesures de suppression ou de r�duction du risque - rep�rage des �quipements de protection collectifs et individuels adapt�s - prise en compte des consignes et autorisations en vigueur. R�glementation hygi�ne et installations mises � disposition � l'atelier ou sur le site d'installation des ouvrages (vestiaires, sanitaires, r�fectoire, douches...) Risques �lectriques : - rep�rage des risques de contact avec un �l�ment sous tension (coffrets ouverts, isolants d�fectueux, lignes a�riennes, enterr�es et encastr�es...) et situations de voisinage avec la tension Risques : Agents Chimiques Dangereux (A.C.D.) : - identification des produits toxiques ou dangereux (d�codage des �tiquettes) - consignes d'utilisation - �quipements de protection adapt�s Machines portatives �lectriques et pneumatiques, appareils sous pression : - choix de la machine adapt�e aux t�ches - maintenance de premier niveau (nettoyage et changement de consommables) - v�rification p�riodique obligatoire				
S 8.2	La conduite � tenir en cas d'accident	X	X	X	X
	Programme de formation Sauveteur Secouriste du Travail (S.S.T.)				
S 8.3	Les manutentions manuelles et m�caniques, l'organisation du poste de travail	X	X	X	X
	Programme de formation Pr�vention des Risques li�s l'Activit� Physique (P.R.A.P.) Organisation et optimisation du poste de travail - Ergonomie				

S	Connaissances	Niveaux			
S 8	La santé et la sécurité au travail	1	2	3	4
S 8.4	La protection du poste de travail et de l'environnement	X	X	X	X
	8.41 - La protection, la signalisation Éléments de protection de son poste de travail				
	8.42 - L'évacuation des déchets : tri, stocks, évacuation Classification des déchets à détruire, à revaloriser... Circuits d'élimination des déchets Élimination des fluides				
	8.43 - Les nuisances sonores Horaires de tolérance en fonction du voisinage				
S 8.5	Les risques spécifiques	X	X	X	X
	8.51 - Le risque lié aux poussières de bois Classement C.M.R. (Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique) des poussières de bois et les maladies ou cancers professionnels associés. Réglementation en vigueur - décret du 23 décembre 2003 fixant entre autres une Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (V.L.E.P.) contraignante pour les poussières de bois Dispositions réglementaires Procédures et consignes de travail Principes et dispositifs de protection collective : - aspiration centralisée et captage à la source - dispositifs d'aspiration haute dépression des machines électroportatives - méthodes et périodicité du nettoyage des postes (aspiration et abattage des poussières...) Classement et utilisation des masques anti-poussière.				
	8.52 - Le risque lié à l'utilisation des colles, vernis et solvants Étiquettes et Fiches de Données de Sécurité des Produits (F.D.S.P.) Réglementation relative au stockage des produits Proposition de modes opératoires d'utilisation Dispositifs de protection collective (hotte d'aspiration) Équipements de Protection Individuelle (E.P.I.)				
	8.53 - Le risque lié à l'utilisation des machines-outils conventionnelles fixes et P.N. Types de risques liés à l'utilisation des machines dangereuses (relation cause/effet) Procédures et consignes de sécurité : - choix des machines adaptées aux tâches à effectuer - identification du type de risques encourus sur les postes de travail - vérification de la présence des dispositifs de sécurité - équipements de protection individuelle (masques, lunettes, gants...) - décodage des Instructions Permanentes de Sécurité (I.P.S.)				

Annexe II

Période de formation en milieu professionnel

Certificat d'aptitudes professionnelles Ébéniste

1 - Objectifs :

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève, à l'apprenti ou au stagiaire de formation continue d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Ces compétences sont répertoriées dans le référentiel de certification.

Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles.

Pour les diplômés du secteur professionnel des métiers de l'ébénisterie, la période de formation en milieu professionnel permet également d'exercer des activités en situation de fabrication et d'installation de mobiliers.

2 - Durée et modalités :

2-1 Candidats relevant de la voie scolaire :

Pour les CAP du secteur professionnel des métiers l'ébénisterie préparés par la voie scolaire, la durée de la période de formation en milieu professionnel est de douze semaines sur un cycle de deux années.

Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation.

Un candidat qui, pour une raison de force majeure dûment constatée, n'a pas pu effectuer ses périodes de formation en milieu professionnel pour la partie prévue en deuxième année, peut être autorisé par le recteur à se présenter à l'examen, le jury étant tenu informé de sa situation.

Le choix des dates des périodes de formation en milieu professionnel est laissé à l'initiative de l'établissement, en concertation avec les milieux professionnels et les conseillers de l'enseignement technologique, pour tenir compte des conditions locales.

Les lieux choisis et les activités confiées à l'élève pendant les différentes périodes de formation en milieu professionnel doivent permettre de répondre aux exigences des objectifs définis ci-dessus.

La recherche de l'entreprise d'accueil est assurée par l'équipe pédagogique de l'établissement en fonction des objectifs de formation (circulaire n° 2016-053 du 29 mars 2016, B.O. n°13 du 31 mars 2016).

La période de formation en milieu professionnel doit faire l'objet d'une convention entre le chef d'entreprise accueillant les élèves et le chef d'établissement où ils sont scolarisés. La convention est établie conformément à la convention type définie par la circulaire n° 2016-053 du 29 mars 2016. La convention comprend une annexe pédagogique ainsi qu'un livret de formation précisant les modalités et le contenu des périodes de formation en milieu professionnel.

Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire et non de salarié.

L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

2.2. Candidats relevant de la voie de l'apprentissage :

La formation fait l'objet d'un contrat conclu entre l'apprenti et son employeur conformément aux dispositions du code du travail.

Le document de liaison établi par le centre de formation d'apprentis en concertation avec le conseiller de l'enseignement technologique et les représentants locaux du secteur professionnel des métiers du bois précise les modalités et le contenu de la formation en milieu professionnel. Les activités confiées à l'apprenti doivent respecter les objectifs définis ci-dessus, paragraphe 1.

2.3. Candidats relevant de la voie de la formation continue :

La durée de la période de formation en milieu professionnel est de douze semaines.

Toutefois, les candidats de la formation continue peuvent être dispensés des périodes de formation en milieu professionnel s'ils justifient d'une expérience professionnelle d'au moins six mois dans le secteur d'activités du diplôme.

Annexe III : Modalités de certification

III a : Unités constitutives du diplôme

Certificat d'aptitudes professionnelles « Ébéniste »

Unités : U.1, U.2, U.3

La définition du contenu des unités professionnelles du diplôme a pour but de préciser, pour chacune d'elles, quelles tâches et compétences professionnelles sont concernées et dans quel contexte (cf. tableau de mise en relation des tâches du référentiel d'activités professionnelle et du référentiel de certification). Il s'agit à la fois de :

- permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre du dispositif de "validation des acquis de l'expérience" (VAE) ;
- établir la liaison entre les unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation.

CAPACITÉS	COMPÉTENCES	UNITES		
		U1	U2	U3
S'INFORMER	C1 1 - Identifier, classer et hiérarchiser les informations esthétiques et stylistiques	X		
	2 - Identifier, classer et interpréter les informations techniques		X	
	3 - Identifier des données d'un cahier des charges	X		
	4 - Identifier les caractéristiques esthétiques, stylistiques et contextuelles d'un mobilier ou d'un agencement	X		
	5 - Identifier des contraintes esthétiques	X		
	6 - Identifier les contraintes techniques		X	
PRÉPARER	C2 1 - Traduire graphiquement des intentions esthétiques	X		
	2 - Proposer et justifier les solutions techniques et esthétiques de réalisation		X	
	3 - Traduire graphiquement des solutions fonctionnelles et techniques		X	
	4 - Établir les quantitatifs de matériaux, d'éléments d'ornementation, de quincaillerie		X	
	5 - Établir des documents de fabrication		X	
FABRIQUER, INSTALLER	C3 1 - Organiser et mettre en sécurité son poste de travail			X
	2 - Exécuter les tracés et les épures d'un ouvrage			X
	3 - Préparer les matériaux, les éléments d'ornementation, la quincaillerie			X
	4 - Installer et régler les outillages			X
	5 - Effectuer les opérations manuelles et d'usinage sur machines conventionnelles ou à positionnement numérique			X
	6 - Réaliser les opérations de plaquage			X
	7 - Conduire les opérations de montage et de finition			X
	8 - Conditionner et installer les ouvrages			X
MAINTENIR EN ÉTAT	C4 1 - Effectuer des opérations d'entretien courant			X
COMMUNIQUER	C5 1 - Communiquer avec les différents partenaires			X

Unités d'enseignement général UG1, UG2, UG3, UG4, UF

Unité UG1 : Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique

Le programme d'enseignement de français pour les classes préparatoires au CAP est défini à l'annexe de l'arrêté du 08 janvier 2010 (BO n° 8 du 25 février 2010).

Le programme d'enseignement d'histoire-géographie pour les classes préparatoires au CAP est défini à l'annexe de l'arrêté du 08 janvier 2010 modifié (BO n° 8 du 25 février 2010).

Le programme d'enseignement moral et civique pour les classes préparatoire au CAP est défini à l'annexe de l'arrêté du 12 juin 2015 (BO spécial n°6 du 25 juin 2016).

Unité UG2 : Mathématiques-sciences physiques et chimiques

Le programme d'enseignement de mathématiques et de sciences physiques et chimiques pour les classes préparatoires au CAP est défini à l'annexe de l'arrêté du 08 janvier 2010 (BO n° 8 du 25 février 2010).

Unité UG3 : Langues vivantes étrangères

Le programme d'enseignement de langues vivantes étrangères pour les classes préparatoires au CAP et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel est défini à l'annexe de l'arrêté du 10 février 2009 (BO spécial n° 2 du 19 février 2009).

Unité UG4 : Éducation physique et sportive

Le programme d'enseignement d'éducation physique et sportive pour les classes préparatoires au CAP et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel est défini à l'annexe de l'arrêté du 10 février 2009 (BO spécial n° 2 du 19 février 2009).

Unité facultative UF : Arts appliqués et cultures artistiques

Le programme d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques pour les classes préparatoires au CAP est défini à l'annexe de l'arrêté du 08 janvier 2010 (BO n° 8 du 25 février 2010).

Annexe III : Modalités de certification

III b : Règlement d'examen

Certificat d'aptitudes professionnelles « Ébéniste »

Spécialité Ébéniste de certificat d'aptitude professionnelle			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)		Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance - candidats individuels	
Épreuves	Unité	Coef.	Modes	Durée	Modes	Durée
UNITÉS PROFESSIONNELLES						
EP1 – Histoire de l'art de l'ameublement et arts appliqués	UP1	3	CCF		Ponctuel écrit	4 h
EP2 – Analyse de l'ouvrage et préparation de la fabrication	UP2	4	CCF		Ponctuel écrit	6 h
EP3 – Fabrication et installation d'un mobilier	UP3	11 (dont 1 pour la PSE)	CCF		Ponctuel pratique et oral	22 h (dont 1 h de PSE)
UNITÉS GÉNÉRALES						
EG1 – Français et Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique	UG1	3	CCF		Ponctuel écrit et oral	2 h 15
EG2 – Mathématiques-Sciences physiques et chimiques	UG2	2	CCF		Ponctuel écrit	2 h
EG3 – Langue vivante étrangère	UG3	1	CCF		Ponctuel oral	20 minutes
EG4 – Éducation physique et sportive	UG4	1	CCF		Ponctuel	
Épreuve facultative : Arts appliqués et cultures artistiques (1)	UF		CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h30

(*) Contrôle en cours de formation

(1) Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme.

Annexe IV
Définition des épreuves
Certificat d'aptitudes professionnelles « Ébéniste »

EP.1 - Histoire de l'art de l'ameublement et arts appliqués**UP.1**
coefficient 3**Objectif et contenu de l'épreuve**

Cette épreuve concerne en premier lieu, l'analyse stylistique et esthétique de productions artistiques et de mobiliers d'ébénisterie et en second lieu, la réponse à une problématique simple liée au métier, dans le respect du cahier des charges.

Elle est composée de deux parties :

- première partie : histoire de l'art de l'ameublement, analyse formelle et stylistique,
- seconde partie : arts appliqués, réalisation graphique.

Il s'agit pour le candidat :

- d'effectuer, à partir d'un ensemble de documents donnés portant sur un contexte (période, mouvement, style, artiste, artisan...), l'analyse stylistique et esthétique de productions et/ou de mobiliers d'ébénisterie d'art ;
- d'exploiter ces données et/ou d'autres, pour répondre dans le respect du cahier des charges, à une problématique simple en proposant une traduction graphique de solutions esthétiques et techniques.

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chacune des compétences ciblées, à la colonne "conditions" du référentiel de certification (annexe 1 b).

Les activités et les tâches effectuées ainsi que les matériaux employés sont repérés dans le référentiel d'activités professionnelles (annexe 1 a).

Les ouvrages traités sont des mobiliers courants de la profession et répertoriés dans le référentiel des activités professionnelles.

Critères d'évaluation

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne "Résultats attendus" des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe 1 b : référentiel de certification).

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

- C1.1 - Identifier, classer et hiérarchiser les informations esthétiques et stylistiques.
- C1.3 - Identifier des données d'un cahier des charges.
- C1.4 - Identifier les caractéristiques esthétiques, stylistiques et contextuelles d'un mobilier ou d'un agencement.
- C1.5 - Identifier des contraintes esthétiques.
- C2.1 - Traduire graphiquement des intentions esthétiques.

Les activités, les documents ressources, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Modes d'évaluation**⇒ Évaluation ponctuelle d'une durée 4 heures****- Première partie :****Histoire de l'art de l'ameublement - Analyse formelle et stylistique (30 points) - durée 1 heure**

Pour cette partie d'épreuve, il s'agit de vérifier que le candidat est capable, à partir d'une documentation écrite et iconographique correspondant aux domaines et aux périodes historiques définis dans les savoirs associés, d'analyser, de situer, de décrire, de comparer des productions et d'identifier des caractéristiques fonctionnelles et esthétiques (stylistiques et/ou plastiques).

Cette partie d'épreuve mobilise des moyens écrits et/ou graphiques.

Compétences évaluées :

- C1.1 - Identifier, classer et hiérarchiser les informations esthétiques et stylistiques.
- C1.3 - Identifier des données d'un cahier des charges.
- C1.4 - Identifier les caractéristiques esthétiques, stylistiques et contextuelles d'un mobilier ou d'un agencement.

- **Seconde partie :**

Arts appliqués - Réalisation graphique (50 points) - durée 3 heures

Pour cette partie d'épreuve, il s'agit de vérifier que le candidat est capable, à partir d'une problématique simple, posée sous la forme de tout ou partie d'un cahier des charges et d'un ensemble de documents iconographiques, de proposer des solutions esthétiques et techniques et de les traduire graphiquement.

Compétences évaluées :

- C1.5 - Identifier des contraintes esthétiques.
- C2.1 - Traduire graphiquement des intentions esthétiques.

Cette épreuve se déroule obligatoirement dans une salle équipée de tables pouvant recevoir deux formats A3 minimum.

⇒ **Évaluation par contrôle en cours de formation.**

L'évaluation des candidats s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion de **deux situations d'évaluation** organisées par l'établissement de formation au cours de la dernière année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue).

Le déroulement est identique à celui défini dans l'évaluation ponctuelle.

1^{ère} Situation d'évaluation : Histoire de l'art de l'ameublement - Analyse formelle et stylistique (30 points)

- C1.1 - Identifier, classer et hiérarchiser les informations esthétiques et stylistiques.
- C1.3 - Identifier des données d'un cahier des charges.
- C1.4 - Identifier les caractéristiques esthétiques, stylistiques et contextuelles d'un mobilier ou d'un agencement.

2^{ème} Situation d'évaluation : Arts appliqués - Réalisation graphique (50 points)

- C1.5 - Identifier des contraintes esthétiques.
- C2.1 - Traduire graphiquement des intentions esthétiques.

Le candidat est informé du calendrier prévu pour le déroulement de la situation d'évaluation en contrôle en cours de formation. La durée cumulée totale des situations d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'unité correspondante, passée sous la forme ponctuelle.

Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les enseignants de l'établissement.

La proposition de note est établie par l'équipe pédagogique du domaine des arts appliqués. Un enseignant du domaine professionnel peut être associé. La participation d'un professionnel est souhaitée. L'absence de ce dernier ne peut en aucun cas invalider le déroulement de l'épreuve.

À l'issue de cette situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation,
- la description sommaire des moyens matériels mis à sa disposition,
- les documents écrits et graphiques produits par le candidat lors de l'évaluation,
- la fiche d'évaluation du travail réalisé conclue par la proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

La note définitive est délivrée par le jury

Une fiche type d'évaluation du travail réalisé, rédigée et mise à jour par l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale, est diffusée aux services rectoraux des examens et concours.

Cette fiche sera obligatoirement transmise au jury. L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation sera tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectoriale jusqu'à la session suivante. Le jury pourra

éventuellement, à la suite d'un examen approfondi, formuler toutes remarques et observations qu'il jugera utiles et arrêtera la note.

EP.2 - Analyse de l'ouvrage et préparation de la fabrication**UP.2**
coefficient 4**Objectif et contenu de l'épreuve**

Cette épreuve doit permettre de vérifier les compétences du candidat concernant la préparation de sa fabrication.

A partir d'un ensemble de documents limité aux données strictement nécessaires à la description de l'ouvrage ou du produit à réaliser (forme, dimensions, constitution, contexte, etc.), et aux conditions de réalisation (contraintes techniques, machines et outillages disponibles, matériaux et accessoires, etc.), le candidat est conduit à procéder à l'analyse d'une situation professionnelle de son métier et à proposer l'organisation de son intervention.

Elle est composée de deux parties :

- première partie : analyse technique de l'ouvrage,
- seconde partie : préparation de la fabrication.

Il s'agit pour le candidat :

- d'identifier les diverses interventions prévues,
- d'énoncer les caractéristiques essentielles de l'ouvrage,
- de traduire graphiquement les informations ou solutions techniques,
- de lister les opérations à effectuer,
- d'organiser son poste de travail et de prévoir les matériels, outillages et matériaux nécessaires.

Les activités demandées sont liées aux activités professionnelles suivantes :

- le décodage d'un cahier des charges ou d'un descriptif afin d'établir les plans de tout ou partie d'un mobilier,
- l'interprétation des documents de fabrication et des consignes écrites ou orales,
- l'analyse des caractéristiques du produit fini et des limites de son intervention,
- la préparation du travail en utilisant ses connaissances technologiques,
- la préparation des outillages, des matériels et des matériaux liés à son ouvrage,
- l'organisation de l'intervention en respectant l'environnement, l'hygiène et la sécurité.

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chacune des compétences ciblées, à la colonne "conditions" du référentiel de certification (annexe 1 b).

Les activités et les tâches effectuées ainsi que les matériaux employés sont repérés dans le référentiel d'activités professionnelles (annexe 1 a).

Les ouvrages traités sont des ouvrages courants de la profession et répertoriés dans le référentiel des activités professionnelles (cf. Les ouvrages réalisés - Définition de la notion d'un ouvrage simple réalisé par le titulaire du CAP ébéniste).

Pour la deuxième partie, les documents fournis correspondent au dossier de définition et d'exécution des mobiliers.

Critères d'évaluation

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne "Résultats attendus" des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe 1 b : référentiel de certification).

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

- C1.2 - Identifier, classer et interpréter les informations techniques.
- C1.6 - Identifier les contraintes techniques.
- C2.2 - Proposer et justifier les solutions techniques et esthétiques de réalisation.
- C2.3 - Traduire graphiquement des solutions fonctionnelles et techniques.
- C2.4 - Établir les quantitatifs de matériaux, d'éléments d'ornementation, de quincaillerie.
- C2.5 - Établir des documents de fabrication.

Les activités, les documents ressources, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Modes d'évaluation

⇒ Évaluation par épreuve ponctuelle d'une durée de 6 heures

L'épreuve se déroule obligatoirement en salle de construction. Les deux parties sont d'égale pondération.

Partie A - Analyse technique de l'ouvrage - durée 3 heures

Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail comprenant :

- une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3,
- les moyens informatiques et logiciels professionnels adaptés,
- les moyens multimédias et télématiques prévus à l'épreuve.

Le sujet s'appuie sur une maquette numérique et un dossier remis au candidat qui se décompose en deux parties :

- * Un dossier "projet" comprenant :
 - le cahier des charges ou le descriptif du projet,
 - les solutions techniques proposées à développer,
- * Un dossier "ressource" spécifique de cette partie d'épreuve comprenant :
 - les catalogues et fiches techniques relatives aux matériaux, produits et composants,
 - les accès éventuels aux sites "Internet" d'organismes publics, professionnels et de fournisseurs.

Compétences évaluées :

- C2.2 - Proposer et justifier les solutions techniques et esthétiques de réalisation.
- C2.3 - Traduire graphiquement des solutions fonctionnelles et techniques.

Partie B - Préparation de la fabrication - durée 3 heures

Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail comprenant :

- une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3,
- les moyens informatiques et logiciels professionnels adaptés,
- des moyens multimédias et télématiques s'ils sont prévus à l'épreuve.

Le dossier remis au candidat se décompose en deux parties :

- * Un dossier "technique" de l'ouvrage comprenant :
 - la description de la situation professionnelle de la réalisation,
 - les plans d'ensemble et de détails de l'ouvrage à réaliser,
 - le descriptif de l'ouvrage...
- * Un dossier "ressource" spécifique de l'épreuve comprenant :
 - les fiches techniques relatives aux matériels, machines et outillages,
 - les catalogues et les fiches techniques relatives aux matériaux, produits et composants,
 - les données et les consignes particulières à cette réalisation.

Compétences évaluées :

- C1.2 - Identifier, classer et interpréter les informations techniques.
- C1.6 - Identifier les contraintes techniques.
- C2.4 - Établir les quantitatifs de matériaux, d'éléments d'ornementation, de quincaillerie.
- C2.5 - Établir des documents de fabrication.

⇒ Évaluation par contrôle en cours de formation.

L'évaluation des candidats s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion de **deux situations d'évaluation** d'égale pondération organisées par l'établissement de formation au cours de la dernière année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue).

Le déroulement est identique à celui défini dans l'évaluation ponctuelle.

1^{ère} Situation d'évaluation : Analyse technique de l'ouvrage

- C2.2 - Proposer et justifier les solutions techniques et esthétiques de réalisation.
- C2.3 - Traduire graphiquement des solutions fonctionnelles et techniques.

2^{ème} Situation d'évaluation : Préparation de la fabrication

- C1.2 - Identifier, classer et interpréter les informations techniques.
- C1.6 - Identifier les contraintes techniques.
- C2.4 - Établir les quantitatifs de matériaux, d'éléments d'ornementation, de quincaillerie.
- C2.5 - Établir des documents de fabrication.

Le candidat est informé du calendrier prévu pour le déroulement de la situation d'évaluation en contrôle en cours de formation. La durée cumulée totale des situations d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'unité correspondante, passée sous la forme ponctuelle.

Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les enseignants de l'établissement.

La proposition de note est établie par l'équipe pédagogique du domaine professionnel. Un enseignant des arts appliqués peut être associé. La participation d'un professionnel est souhaitée. L'absence de ce dernier ne peut en aucun cas invalider le déroulement de l'épreuve.

À l'issue de cette situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation,
- la description sommaire des moyens matériels mis à sa disposition,
- les documents écrits et graphiques produits par le candidat lors de l'évaluation,
- la fiche d'évaluation du travail réalisé conclue par la proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le professionnel associé.

La note définitive est délivrée par le jury

Une fiche type d'évaluation du travail réalisé, rédigée et mise à jour par l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale, est diffusée aux services rectoraux des examens et concours.

Cette fiche sera obligatoirement transmise au jury. L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation sera tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante. Le jury pourra éventuellement, à la suite d'un examen approfondi, formuler toutes remarques et observations qu'il jugera utiles et arrêtera la note.

EP.3 - Fabrication et installation d'un mobilier**UP.3****coefficient 11** (dont 1 pour la PSE)**Objectif et contenu de l'épreuve**

Cette épreuve doit permettre de vérifier les compétences du candidat concernant la fabrication et l'installation d'un ouvrage courant de la profession. Les ouvrages traités seront choisis dans la liste des ouvrages, produits et matériaux inventoriés dans le référentiel des activités professionnelles.

Elle est composée de deux parties :

- première partie : fabrication d'un mobilier,
- seconde partie : présentation orale.

L'épreuve s'appuie sur des documents définissant l'ouvrage (ou une partie d'ouvrage) à réaliser. A partir des moyens matériels fournis, le candidat sera amené à :

- organiser son poste de travail,
- préparer les tracés professionnels d'exécution,
- fabriquer, monter, finir l'ouvrage,
- conditionner et installer l'ouvrage ou le produit en respectant les règles de sécurité.

Ces compétences sont liées aux activités professionnelles suivantes :

- la préparation du travail (débit, tracés professionnels, tracé des pièces...),
- l'usinage et le façonnage sur tous types de machines (installation, réglage, conduite...),
- la préparation et la réalisation des éléments plaqués,
- l'assemblage et le montage des ouvrages et/ou des produits (liaisons, mobilités...),
- la finition et le traitement des ouvrages (ponçage...),
- le suivi de fabrication et le contrôle qualité (conformité des opérations, des produits...),
- la maintenance des matériels et des outillages,
- le conditionnement et le stockage de l'ouvrage ou produit fini,
- l'installation de mobiliers.

Critères d'évaluation

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne "Résultats attendus" des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe I b : référentiel de certification).

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

- C3.1 - Organiser et mettre en sécurité son poste de travail.
- C3.2 - Exécuter les tracés et les épures d'un ouvrage.
- C3.3 - Préparer les matériaux, les éléments d'ornementation, la quincaillerie.
- C3.4 - Installer et régler les outillages.
- C3.5 - Effectuer les opérations manuelles et d'usinage sur machines conventionnelles ou à positionnement numérique.
- C3.6 - Réaliser les opérations de plaquage.
- C3.7 - Conduire les opérations de montage et de finition.
- C3.8 - Conditionner et installer les ouvrages.
- C4.1 - Effectuer des opérations d'entretien courant.
- C5.1 - Communiquer avec les différents partenaires.

Les activités, les documents ressources, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Modes d'évaluation

⇒ Évaluation ponctuelle pratique et orale - durée 21 heures

Partie A : Fabrication d'un mobilier - durée 20 heures (80 points)

L'ouvrage support de l'épreuve devra comporter les caractéristiques décrites au chapitre "Les ouvrages réalisés - Définition de la notion d'un ouvrage simple réalisé par le titulaire du CAP ébéniste" :

Il s'agit d'un ouvrage ne faisant pas appel dans sa conception à des notions de géométrie descriptive, ni de galbe. Il peut cependant intégrer des pièces chantournées et calibrées. Il est réalisé avec des matériaux pouvant être du bois massif, des panneaux dérivés du bois ou autres matériaux associés. Il sera dépourvu de marqueterie, de sculpture et d'incrustation. Il peut être plaqué par des frisages à joints droits.

La fabrication d'un ouvrage simple mobilise des processus de fabrication courts, mettant en œuvre des assemblages et quincailleries simples nécessitant des gabarits élémentaires pour leur application.

La réalisation devra comporter outre le réglage individuel des outillages, le réglage méthodique d'une machine mono ou multi-opératrices conventionnelle ou à positionnement numérique.

Cette épreuve se déroule en atelier de production/fabrication.

Chaque candidat dispose :

- d'un espace individuel de travail pour la préparation et/ou les tracés,
- de l'ensemble des moyens de fabrication fixes ou portatifs, individuels ou collectifs, nécessaires à cette réalisation des produits et/ou ouvrages.

* Le dossier "technique" du projet remis au candidat comprend :

- les plans d'exécution et de détail du produit et/ou de l'ouvrage à réaliser,
- la nomenclature des matériaux et des composants à utiliser,
- la liste des matériels, machines et outillages disponibles,

- le processus de réalisation à respecter,
- les consignes, les règles et les normes de fabrication et de mise en œuvre à appliquer.

Afin de valider l'ensemble des compétences ciblées dans cette épreuve, l'évaluation pourra se décomposer en deux parties complémentaires :

- une évaluation en cours d'épreuve visant à vérifier la maîtrise des procédés de fabrication et d'un réglage méthodique d'une machine par le candidat et son respect des règles de prévention et de sécurité.
- une évaluation en fin d'épreuve visant à vérifier la conformité du produit réalisé par le candidat.

Compétences évaluées :

- C3.1 - Organiser et mettre en sécurité son poste de travail.
- C3.2 - Exécuter les tracés et les épures d'un ouvrage.
- C3.3 - Préparer les matériaux, les éléments d'ornementation, la quincaillerie.
- C3.4 - Installer et régler les outillages.
- C3.5 - Effectuer les opérations manuelles et d'usinage sur machines conventionnelles ou à positionnement numérique.
- C3.6 - Réaliser les opérations de plaquage.
- C3.7 - Conduire les opérations de montage et de finition.

Partie B : Présentation orale d'une situation d'installation d'un mobilier - durée 1 heure (20 points)

La présentation prendra pour support un dossier technique remis au candidat qui peut être en lien avec le dossier technique de la partie A.

Le candidat disposera de 45 minutes pour préparer la présentation de son étude personnelle du dossier en référence à une mise en situation professionnelle. Il lui sera demandé de proposer et/ou justifier l'organisation du travail et la gestion des moyens techniques et les dispositions à prendre pour assurer la sécurité. Les ouvrages traités seront choisis dans la liste des ouvrages, produits et matériaux inventoriés dans le référentiel d'activités professionnelles.

L'évaluation portera sur les compétences suivantes :

- C3.8 - Conditionner et installer les ouvrages.
- C4.1 - Effectuer des opérations d'entretien courant.
- C5.1 - Communiquer avec les différents partenaires.

Pour la présentation le candidat peut utiliser les moyens de communication (documents numériques et graphiques mis à sa disposition, vidéo projecteur...) les mieux adaptés.

La présentation orale de la situation d'installation d'un mobilier

L'exposé, au cours duquel le candidat ne sera pas interrompu, sera d'une durée maximale de 5 minutes. Il sera suivi de 10 minutes d'interrogation par le jury composé d'un enseignant du domaine professionnel et d'un enseignant des arts appliqués. La participation d'un professionnel est souhaitée. L'absence de ce dernier ne peut en aucun cas invalider le déroulement de la présentation orale. Une proposition de note est établie.

⇒ Contrôle en cours de formation

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion de **deux situations d'évaluation** organisées **par l'établissement de formation**.

- Une situation d'évaluation en centre de formation (60 points)

Elle porte sur la **fabrication d'un mobilier**.

Elle est organisée à la fin du premier trimestre ou au début du deuxième trimestre de l'année civile de la session d'examen, dans l'établissement public de formation continue et dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle.

Le déroulement est identique à celui défini dans l'évaluation ponctuelle.

Les compétences évaluées sont les suivantes :

- C3.1 - Organiser et mettre en sécurité son poste de travail.
- C3.2 - Exécuter les tracés et les épures d'un ouvrage.
- C3.3 - Préparer les matériaux, les éléments d'ornementation, la quincaillerie.
- C3.4 - Installer et régler les outillages.
- C3.5 - Effectuer les opérations manuelles et d'usinage sur machines conventionnelles ou à positionnement numérique.
- C3.6 - Réaliser les opérations de plaquage.

- C3.7 - Conduire les opérations de montage et de finition.

- Une situation d'évaluation en entreprise (40 points)

La situation d'évaluation organisée au cours de la dernière année de la formation en milieu professionnel comporte plusieurs séquences d'évaluation, chacune faisant l'objet d'un document.

L'évaluation s'appuie sur des situations professionnelles et des critères établis sur la base du référentiel, et sur un **rapport d'activités numérique**, qui portent sur **l'ensemble des compétences** ciblées dans l'épreuve. Parmi celles à évaluer, les compétences suivantes seront privilégiées :

- C3.8 - Conditionner et installer les ouvrages.
- C4.1 - Effectuer des opérations d'entretien courant.
- C5.1 - Communiquer avec les différents partenaires.

L'évaluation s'effectue en deux temps :

A. Évaluation des activités développées en entreprise

Elle est effectuée par le formateur de l'entreprise d'accueil et un enseignant du domaine professionnel, au sein de l'entreprise, en présence le cas échéant du candidat (**30 points**). La proposition de note est établie conjointement.

B. Une évaluation d'un rapport d'activités rédigé par le candidat qui comporte deux parties (10 points) :

Partie 1 - Une description concise de l'entreprise et de son environnement.

Partie 2 - Une description des activités professionnelles les plus significatives exercées pendant la période de formation en milieu professionnel (ouvrages fabriqués, situations d'installation de mobiliers d'agencement, matériaux utilisés...) où le candidat mentionnera les moyens techniques mis en œuvre (machines et matériels utilisés, dispositifs de sécurité...),

Le volume de ce rapport d'activités, annexes comprises, ne dépassera pas 8 pages (format A4). Pour la présentation le candidat peut utiliser les moyens de communication (maquette, échantillons, documents graphiques, vidéo projecteur...) les mieux adaptés.

En l'absence de rapport d'activités, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à cette partie d'épreuve. Si le dossier est incomplet, le candidat est interrogé et une note lui est attribuée.

La présentation orale du rapport, à l'issue de la période de formation en entreprise, dans l'établissement de formation

L'exposé, au cours duquel le candidat ne sera pas interrompu, sera d'une durée maximale de 5 minutes. Il sera suivi de 10 minutes d'interrogation par le jury composé d'un enseignant du domaine professionnel et d'un enseignant des arts appliqués. La participation d'un professionnel est souhaitée. L'absence de ce dernier ne peut en aucun cas invalider le déroulement de la présentation du rapport. Une proposition de note est établie.

Les deux situations, en centre de formation et en entreprise, doivent permettre d'évaluer des techniques de fabrication et/ou de mise en œuvre complémentaires sur des domaines d'intervention différents.

Chaque situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques associés.

Le candidat est informé du calendrier prévu pour le déroulement de la situation d'évaluation en contrôle en cours de formation. La durée cumulée totale des situations d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'unité correspondante, passée sous la forme ponctuelle.

Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les formateurs de l'établissement.

La synthèse de la proposition de note des deux situations d'évaluation est établie par l'équipe pédagogique du domaine professionnel. Un enseignant des arts appliqués peut être associé. La participation d'un professionnel est souhaitée. L'absence de ce dernier ne peut en aucun cas invalider le déroulement de l'épreuve.

À l'issue de cette situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation,
- la description sommaire des moyens matériels mis à sa disposition,
- les documents écrits et graphiques produits par le candidat lors de l'évaluation,
- la fiche d'évaluation du travail réalisé conclue par la proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

La note définitive est délivrée par le jury.

Une fiche type d'évaluation du travail réalisé, rédigée et mise à jour par l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale, est diffusée aux services rectoraux des examens et concours.

Cette fiche sera obligatoirement transmise au jury. L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation en centre de formation sera tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante. Le jury pourra éventuellement, à la suite d'un examen approfondi, formuler toutes remarques et observations qu'il jugera utiles et arrêtera la note.

Prévention Santé Environnement**coefficient 1**

Les modalités de l'épreuve de Prévention-santé-environnement sont définies par l'arrêté du 17 juin 2003 modifié fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général.

EG.1 - Français et Histoire- Géographie et Enseignement moral et civique**UG.1
coefficient 3**

Les modalités de l'épreuve de Français et histoire-géographie et enseignement moral et civique sont définies par l'arrêté du 17 juin 2003 modifié fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général.

EG.2 - Mathématiques – Sciences physiques et chimiques**UG.2
coefficient 2**

Les modalités de l'épreuve de Mathématiques-Sciences physiques et chimiques sont définies par l'arrêté du 17 juin 2003 modifié fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général.

EG.3 - Langue vivante étrangère**UG.3
coefficient 1**

Les modalités de l'épreuve de Langue vivante étrangère sont définies par l'arrêté du 17 juin 2003 modifié fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général.

EG.4 - Éducation physique et sportive**UG.4
coefficient 1**

Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par l'arrêté du 15 juillet 2009 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles et par la note de service n° 09-141 du 8 octobre 2009 relative à l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles.

Épreuve facultative : Arts appliqués et cultures artistiques**EF**

Les modalités de l'épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques sont définies par l'arrêté du 17 juin 2003 modifié fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général.

Annexe V**Tableau de correspondance entre les unités
de l'ancien et du nouveau diplôme*****Certificat d'aptitudes professionnelles Ébéniste***

Certificat d'aptitude professionnelle Ébéniste défini par l'arrêté du 11 juillet 2000		Certificat d'aptitude professionnelle Ébéniste défini par le présent arrêté	
UNITÉS PROFESSIONNELLES			
EP1 – Étude de construction, préparation du travail et technologie	UP1	EP2 – Analyse de l'ouvrage et préparation de la fabrication	UP2
EP2 – Analyse formelle et stylistique et réalisation graphique	UP2	EP1 – Histoire de l'art de l'ameublement et arts appliqués	UP1
EP3 – Fabrication d'un ouvrage d'ébénisterie	UP3	EP3 – Fabrication et installation d'un mobilier	UP3
UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL			
EG1 – Français et histoire-géographie	UG1	EG1 – Français et Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique	UG1
EG2 – Mathématiques - sciences	UG2	EG2 – Mathématiques-Sciences physiques et chimiques	UG2
EG3 – Éducation physique et sportive	UG3	EG4 – Éducation physique et sportive	UG4
EG4 – Langue vivante	UG4	EG3 – Langue vivante	UG3

Lexique

A.C.D.	Agents Chimiques Dangereux
C.A.O.	Conception assistée par ordinateur
C.A.R.S.A.T.	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail
C.H.S.C.T.	Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail
C.M.R.	Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique
C.S.T.B.	Centre scientifique et technique du bâtiment
D.A.O.	Dessin assisté par ordinateur
D.U.	Document Unique
E.P.I.	Équipements de protection individuels
F.C.B.A.	Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement (Institut Technologique)
F.D.S.P.	Fiche de données de sécurité des produits
I.N.R.S	Institut national de recherche et de sécurité
I.P.S.	Instructions permanentes de sécurité
O.P.P.B.T.P.	Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics
P.N.	Positionnement numérique
P.R.A.P.	Programme de formation Prévention des Risques liés l'Activité Physique
R.A.P.	Référentiel d'activités professionnelles
S.A.V.	Service-après-vente
S.S.T.	Sauveteur Secouriste du Travail (programme de formation)
T.M.S.	Troubles musculo-squelettiques
V.L.E.P.	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle